

Rapport

du

Compte administratif

2022

Table des matières

Rappel des principes du compte administratif.....	3
Résultats de l'exercice 2022 : présentation générale.....	6
Budget principal.....	6
Budget annexe Mon Ciné.....	6
Les recettes de fonctionnement.....	7
Rétrospective et évolution.....	7
Les produits des services (chapitre 70).....	9
La fiscalité (chapitre 73).....	10
Les dotations et les participations (chapitre 74).....	12
Les dépenses de fonctionnement.....	14
Rétrospective et évolution.....	14
Les charges à caractère général (chapitre 011).....	16
Les dépenses de personnel (chapitre 012).....	20
Les contingents et subventions (chapitre 65).....	24
Les dépenses d'investissement.....	26
Rétrospective et évolution.....	26
Aménagement / Habitat / Espace urbain.....	28
Patrimoine bâti.....	30
Maintenance.....	33
Moyens des services.....	35
Les recettes d'investissement.....	37
L'épargne et les ratios financiers.....	40
Épargne et financement des investissements.....	40
Les amortissements.....	40
La dette.....	42
L'encours, l'annuité, le taux moyen et la durée résiduelle de la dette.....	42
Le budget annexe du cinéma.....	44
Le fonctionnement réel du budget annexe du cinéma.....	44
L'investissement réel du budget annexe du cinéma.....	45
Ratios financiers.....	46

Rappel des principes du compte administratif

Le compte administratif (CA) retrace l'exécution d'un budget. Il présente les résultats comptables de l'exercice reprenant l'ensemble des dépenses et des recettes intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre. C'est donc un document essentiel pour connaître la santé financière d'une collectivité.

Dans sa forme, le document ressemble à celui du budget primitif, dont il reprend d'ailleurs les éléments votés en début d'année, ainsi que les éléments votés en cours d'exercice. Il présente les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement, réparties par chapitre et par nature.

La principale différence entre l'un et l'autre est que le BP présente un budget prévisionnel estimé et équilibré, alors que le CA présente les résultats définitifs et n'est donc pas équilibré.

Ce n'est qu'en clôture d'exercice que l'on connaît exactement comment les dépenses et les recettes sont exécutées en fonction des aléas survenus au cours de l'année.

Le CA présente, en règle générale, un excédent de fonctionnement, permettant de combler tout ou partie d'un éventuel déficit d'investissement.

En effet, la très grande majorité des ressources de la commune sont perçues en fonctionnement (dotations de l'État, recettes fiscales, attribution de compensation, ...) et elles doivent permettre non seulement de financer la totalité des dépenses de fonctionnement (salaires, dépenses courantes, subventions aux associations, ...), mais également une partie des investissements de la ville, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Cette opération, appelée "affectation du résultat", est délibérée par le conseil municipal chaque année au moment de l'adoption du CA, c'est à dire après le terme de l'exercice concerné. Elle apparaît donc dans l'exercice suivant : l'affectation du résultat de l'exercice 2022 apparaîtra dans la comptabilité de l'exercice 2023.

		EXERCICE 2022	
		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		54,55 M€	66,80 M€
		<i>Résultat de fonctionnement excédentaire (12,25 M€)</i>	
INVESTISSEMENT		19,06 M€	<i>Résultat d'investissement déficitaire (2,39 M€)</i>
		+ Reports : 3,07 M€	

Le projet de "virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement" (dépenses 023 et recettes 021) prévu au budget primitif pour financer la section d'investissement est une hypothèse et ne fait pas l'objet d'une écriture comptable en cours d'année.

La fin de l'année 2021 avait été caractérisée par un contexte de sortie de crise sanitaire et de forte reprise économique, engendrant des tensions sur les marchés des matières premières et de l'énergie et des poussées inflationnistes. Les tous débuts de l'année 2022 étaient encore marqués par des interrogations sanitaires, et, d'un point de vue "managérial", par le retour à un fonctionnement normalisé des organisations.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022 a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, la flambée des prix de l'énergie, et par là-même le contexte d'extrême inflation, à des taux que le pays n'avait pas connu depuis les années 1980. Avec un taux de 2,9 % en janvier, l'indice des prix à la consommation a atteint un pic de 6,2 % en novembre, et un taux moyen de 5,2 % sur l'ensemble de l'année 2022 (avec des différences par catégories allant jusqu'à + 29 % pour les produits pétroliers).

En France pourtant, des mesures gouvernementales ont été mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages, ce qui a quelque peu contenu le niveau d'inflation. On peut noter qu'une grande partie de ces mesures ne concernaient pas les collectivités ; le coût des achats et des prestations dans de très nombreux secteurs a donc fortement augmenté. Mais surtout, les budgets locaux, a fortiori communaux, ont subi les effets de la hausse générale de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires décidée pour le 1^{er} juillet.

La hausse des dépenses n'a pas été accompagnée d'une hausse similaire des recettes ; bien que la valeur locative des locaux d'habitation soit indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre de l'année précédente, la recette fiscale de ces locaux n'est qu'une partie de la recette fiscale globale et a fortiori des recettes totales. De plus, l'inflation constatée en novembre 2021 était inférieure aux taux de l'année 2022. Mais le gouvernement, qui sortait du "quoi qu'il en coûte" de la pandémie (avec des mesures profitant notamment aux entreprises et commerces) et accompagnant les particuliers dans les boucliers tarifaires n'a pas augmenté la DGF ni compensé la hausse du point d'indice pour les collectivités.

En conséquence, le niveau d'épargne des collectivités, qui était jugé important à la fin de l'exercice 2021, a été dégradé en 2022. Afin de remédier aux situations les plus critiques, et de répondre à l'insatisfaction des élus locaux, le gouvernement a mis en place un nouveau dispositif dénommé "filet de sécurité" (décret n°2022-1314 du 13 octobre 2022), permettant, en fonction de critères stricts et cumulatifs, l'attribution d'une dotation exceptionnelle.

Cette mesure n'a pas apaisé le sentiment de rancœur et de déception des élus locaux face à un gouvernement qui ne dialogue plus avec eux dans un contexte de défiance d'une part, mais aussi d'incertitude et d'instabilité institutionnelles complexifiant la décision et l'action publiques locales d'autre part.

Pour 2022, le déficit public s'est établi à 124,9 Md€, soit 4,7 % du produit intérieur brut (après 6,5 % en 2021 et 9,0 % en 2020). Au niveau national, probablement tirées par l'inflation et la TVA, les recettes publiques restent très dynamiques en 2022 et progressent en valeur de 95,7 Md€, soit +7,3 % après +8,4 % en 2021. Les dépenses progressent à un rythme similaire à celui de 2021 : +4,0 %, soit une augmentation de 58,6 Md€.

La répartition du déficit public par typologie d'administration est la suivante :

Capacité (+) ou besoin (-) de financement par sous-secteurs (en Md€)	2019	2020	2021	2022
Ensemble	-74,7	-208,2	-162,0	-124,9
État	-85,7	-179,9	-142,4	-146,9
Organismes divers d'administration centrale	-2,4	21,0	-1,5	12,0
Administrations publiques locales	-1,1	-3,5	-0,8	0,8
Administrations de sécurité sociale	14,5	-45,8	-17,2	9,2

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor, notification de mars 2023.

La dette des administrations publiques au sens de Maastricht atteint 111,6 % du PIB fin 2022, après 112,9 % fin 2021.

A l'instar de nombreuses communes, Saint-Martin-d'Hères qui avait réussi à préserver sa santé financière dans la gestion de la crise sanitaire, a fortement pâti de l'inflation et de l'évolution des rémunérations des fonctionnaires qui ont marqué l'année 2022 (bien plus que des effets de la crise sanitaire par exemple). Mise à part la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des ménages qui suit l'inflation (novembre de 2021 pour l'exercice 2022), la plupart des recettes sont restées stables ou très faiblement dynamiques. Le fameux "effet ciseaux" se cumule, en outre, pour la commune, à un retour à l'emprunt dans un contexte d'envolée des taux d'intérêt. Si l'année 2022 est préservée, certains indicateurs doivent être surveillés de près pour les exercices à venir.

Ce document présente les évolutions et des éléments d'explications, dans l'ordre :

- aux recettes puis aux dépenses de fonctionnement,
- aux dépenses puis aux recettes d'investissement,
- à l'épargne,
- à la dette,
- et enfin au budget annexe du cinéma.

A noter : dans les tableaux de présentation, la colonne "budgété" comprend le budget primitif réévalué par les différentes DM – décisions modificatives de budget présentées au cours de l'année : quatre au total.



Résultats de l'exercice 2022 : présentation générale

Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE N	Section de fonctionnement	54 552 590,75	59 279 169,02	4 726 578,27
	Section d'investissement	19 056 668,43	15 736 724,80	-3 319 943,63
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 (si déficit)	7 528 269,51 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	929 115,36 (si excédent)	
TOTAUX REAL N + REPORTS N-1	Section de fonctionnement	54 552 590,75	66 807 438,53	12 254 847,78
	Section d'investissement	19 056 668,43	16 665 840,16	-2 390 828,27
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	3 961 752,18	891 312,00	-3 070 440,18
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	54 552 590,75	66 807 438,53	12 254 847,78
	Section d'investissement	23 018 420,61	17 557 152,16	-5 461 268,45
Résultat				6 793 579,33

Budget annexe Mon Ciné

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE N	Section de fonctionnement	456 806,72	437 307,33	-19 499,39
	Section d'investissement	70 734,23	39 649,34	-31 084,89
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 (si déficit)	131 734,92 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	56 607,69 (si excédent)	
TOTAUX REAL N + REPORTS N-1	Section de fonctionnement	456 806,72	569 042,25	112 235,53
	Section d'investissement	70 734,23	96 257,03	25 522,80
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	4 833,90		-4 833,90
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	456 806,72	569 042,25	112 235,53
	Section d'investissement	75 568,13	96 257,03	20 688,90
Résultat définitif				132 924,43

Les recettes de fonctionnement

Rétrospective et évolution

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
Atténuation de charges (chap 013)	472 373	424 409	414 500	382 382	- 9,90%
Produits des services (chap 70)	2 128 564	2 734 706	2 842 369	3 169 333	15,89%
Impôts et taxes (chap 73)	35 410 868	37 339 298	37 192 069	37 977 102	1,71%
Dotations et participations (chap 74)	16 461 394	15 184 110	15 977 795	16 424 485	8,17%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	256 309	296 324	281 850	289 451	- 2,32%
Produits financiers (chap 76)	22 793	17 894	12 560	12 745	- 28,78%
Produits exceptionnels (chap 77)	1 218 434	726 751	3 000	348 657	- 52,03%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	0	93 000	43 500	43 500	- 53,23%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	55 970 735	56 816 492	56 767 643	58 647 655	3,22%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnel, hors provisions)	54 752 301	55 996 741	56 721 143	58 255 499	4,03%

Entre 2021 et 2022, les recettes réelles de fonctionnement **augmentent de 1 831,2 k€ (+ 3,22 %)**. La perception des recettes par chapitres redevient plus habituelle, avec une baisse des produits exceptionnels et la poursuite de la hausse de la plupart des autres postes, notamment les produits des services qui augmentent de 15,89 %.

Les atténuations de charges au **chapitre 013** correspondent à des remboursements de charges de personnel : au titre du Plan Réussite Educative (51 k€), de la médiation réseau du Centre Local de Santé Mentale (39 k€), de la mise à disposition d'un agent à Territoires 38 (6 k€ pour les charges sociales) et du projet contrat de ville ANRU (52,5 k€). A noter que cette dernière recette est inférieure au montant attendu (problème administratif) et que le delta sera versé en 2023.

Les remboursements d'indemnités journalières et de frais médicaux par la CPAM et l'assurance du personnel (Relyens, ex-Sofaxis) sont en diminution du fait de délais de traitement administratifs ; ils atteignent la somme de 227,9 k€, dont 70 k€ de rattachements.

Le **chapitre 70** des produits des services est détaillé plus loin. Le **chapitre 73** est traité avec la fiscalité, le **chapitre 74** avec les dotations.

Suite à une progression de 15,61 % en 2021, les autres produits de gestion courante inscrits au **chapitre 75** se stabilisent (- 6 873 €). Au sein de ce chapitre :

- les revenus des immeubles (article 752) augmentent à nouveau de 19 k€ (soit +8,67 %), notamment du fait de la reprise des mises à disposition de l'Heure Bleue aux associations, suite à la révision des règles sanitaires ;
- l'article 7588 (autres produits de gestion courante) diminue de 25 k€ (soit -32 %) du fait de moindres remboursements sur les factures d'électricité suite au renouvellement du contrat (-13 K€) et de l'atténuation de la facturation des charges de location par la fin de la quote-part pour travaux du bureau de Poste Renaudie (-13 K€) ;
- les prises en charge des consultations réalisées au centre de planification par la CPAM et les mutuelles restent stables.

Le **chapitre 76** comptabilise les remboursements, par la Métro, des intérêts des anciens emprunts affectés à la gestion de l'eau qui lui ont été transférés. Il diminue naturellement avec l'extinction progressive de cette dette.

La baisse des produits exceptionnels au **chapitre 77** se poursuit : - 40,35 % en 2021 et - 52,03 % en 2022. Cette baisse s'explique principalement par les dépenses exceptionnellement élevées en 2021 dues à l'annulation de la subvention de l'ex-MJC (424 k€) et aux dossiers de condamnations pour faits de violence aggravée sur personne dépositaire de l'autorité publique (52 k€).

Les produits de cessions s'élèvent à 285 k€ pour les ventes d'un terrain rue Marceau Leyssieux, de l'ancienne maternelle Aragon et de quelques véhicules.

En revanche, le chapitre 77 affiche une baisse sur tous les autres comptes hors cessions, malgré quelques recettes importantes comme le solde du compte de syndic du bâtiment B31 (21 k€) ou des exonérations de taxe foncière concernant 2021 (15 k€).

Le **chapitre 78** retrace les reprises sur provisions. La provision initialement constituée pour couvrir les produits irrécouvrables de l'ex budget annexe de l'eau a fait l'objet d'une nouvelle reprise partielle (43 k€) pour payer les admissions en non valeur.

Les produits des services (chapitre 70)

RECETTES PRODUITS DES SERVICES	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
TOTAL Produits des services (chap 70)	2 128 564	2 734 706	2 842 369	3 169 333	15,89%

Le **chapitre 70 des produits des services** regroupe, pour l'essentiel, les recettes encaissées auprès des usagers pour l'ensemble des services pour lesquels des tarifs ont été fixés en conseil municipal.

Après une baisse de 809,7 k€ en 2020 majoritairement liée au contexte sanitaire, ce chapitre a ré-augmenté de 606,1 k€ en 2021 et à nouveau de **434,6 k€** en 2022 (+15,89%).

Une partie importante de cette hausse relève du secteur de **l'enfance** : comptablement les recettes sont supérieures de 280 k€. Une partie de cette hausse s'explique par des régularisations comptables (afin d'avoir un réalisé au plus juste des participations familles, la quasi-totalité des factures de décembre et impayés ont été rattachées pour 2022 ; cela n'était pas le cas auparavant donc cela crée une hausse en 2022, des factures de 2021 ayant été imputées sur 2022 à hauteur de 188 k€). Néanmoins, pour le reste, il faut souligner que malgré une baisse des effectifs scolaires, la fréquentation des temps périscolaires a augmenté de 3 %. Il faut enfin noter l'arrivée de nouvelles recettes d'usagers pour le Pôle jeunesse (activités sur les vacances) pour un montant encaissé de 7,8 k€ en 2022.

Du fait de la **mutualisation** des équipes des finances (cf. convention Ville CCAS), le remboursement des frais de personnel de la part du CCAS est en hausse de 110 k€.

Enfin, on note également deux fortes hausses dans le secteur de la **culture** :

- +74,5 k€ sur SMH en scène qui a repris une forte activité sur la fin 2022 (y compris notamment avec un concert en octobre ayant remporté un très fort succès de billetterie) après une année 2021 (et début 2022) fragile en termes de fréquentation ;
- +60 k€ sur le CRC Satie, d'une part du fait d'un encaissement de recettes 2021 sur 2022 en l'absence du régisseur (32 k€) et d'autre part du fait de la hausse de fréquentation de l'équipement.

Enfin, les recettes des **activités sportives** sont également en hausse (+18 k€) avec une nette reprise des activités des EMS post crise sanitaire et un doublement des recettes de la piscine municipale entre 2021 et 2022 (fin des jauges, levée du pass sanitaire, meilleure météo).

On notera en revanche la perte de recettes pour les abri-voyageurs en provenance de la Métro (-70 k€), ainsi qu'une baisse de la participation des familles sur la petite enfance malgré une hausse de la fréquentation (du fait de la composition des revenus des familles, cette baisse est compensée par une participation de la CAF au chapitre 74).

La fiscalité (chapitre 73)

RECETTES FISCALITE	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
Produit des contributions directes (73111 et 7318)	24 197 731	25 479 896	25 926 904	26 348 227	3,41%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR (art 73221)	355 788	355 788	355 788	355 788	0,00%
Attribution de compensation (art 73211)	5 420 768	5 415 794	5 420 768	5 415 794	0,00%
Dotations de solidarité communautaire (art 73212)	3 586 803	3 586 803	3 586 803	3 586 803	0,00%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733)	32 485	40 813	53 750	59 410	45,56%
Taxe sur les pylônes (art 7343)	5 086	5 202	5 086	5 338	2,61%
Taxe sur l'électricité (art 7351)	475 703	477 540	475 000	501 081	4,93%
Taxes sur la publicité (art 7368)	314 270	298 908	345 000	398 922	33,46%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	982 420	1 638 003	982 420	1 263 792	- 22,85%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	39 815	40 550	40 550	41 947	3,44%
Total Impôts et taxes (chap 73)	35 410 868	37 339 298	37 192 069	37 977 102	1,71%

Ce chapitre affiche une **augmentation globale de 1,71 %** soit + 638 k€ par rapport à 2021.

868 k€ d'augmentation entre 2021 et 2022 relèvent du seul poste des **produits des contributions directes** (taxes foncières sur le foncier bâti et non bâti et reliquat de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) (art. 73111 et 7318). Le montant atteint 26 348 227 €, en hausse de 3,41 %, et représente près de 45 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, depuis la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, ce montant intègre un "coefficient correcteur" : ce montant de 2 414 563 € n'est pas prélevé auprès des contribuables martinérois et vient majorer le produit communal en compensation de la perte du produit de TH.

Les taux d'imposition, inchangés en 2022, soit 55,94 % pour la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB), 92,80 % pour la taxe foncière sur la patrimoine non bâti (TFPNB) et 20,08 % pour la TH sur les résidences secondaires, s'appliquent à des bases fiscales.

Les bases fiscales des locaux bâtis sont calculés à partir de surfaces auxquelles s'appliquent des tarifs. Le calcul des tarifs (non décidé par la commune) est différent pour les locaux commerciaux (qui représentent 48 % de la valeur locative, donc de la base imposable, en 2022) et les locaux d'habitation.

Chaque année, les valeurs locatives cadastrales des logements sont revalorisées au niveau national par l'application d'un coefficient forfaitaire, calculé à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre. Le niveau d'inflation constaté fin 2021 a entraîné automatiquement une hausse de ces valeurs de +3,4 % en 2022 (entraînant donc une hausse des contributions des particuliers, sans hausse de taux). Du fait des nouvelles constructions sur la commune, les bases d'habitation ont par ailleurs évolué de 0,88 %.

Depuis la réforme de 2017, les locaux commerciaux ne sont pas soumis à cette revalorisation forfaitaire : l'évolution des tarifs appliqués au m² dépend des évolutions moyennes de marché recensés dans les déclarations des propriétaires. Pour 2022, cette évolution n'a été que de 0,8 %, ce qui, dans un contexte de forte inflation interroge sur les

modalités de recensement. Les bases fiscales physiques des locaux commerciaux ont par ailleurs diminué de 0,86 % en 2022.

Les recettes provenant de la Métropole (**attribution de compensation**, AC, art.73211 et **dotation de solidarité communautaire**, DSC, art.73212) qui représentent 8,97 M€ sont stables. Malgré les efforts des représentants de Saint-Martin-d'Hères dans les instances, l'évolution du Pacte financier et fiscal de solidarité entre Grenoble Alpes Métropole et les communes membres n'a pas donné lieu à l'évolution escomptée de 2M€ de l'enveloppe globale de la DSC.

Sur le chapitre 73 de la fiscalité, on retiendra par ailleurs la forte baisse de l'article 7381 "**taxe additionnelle aux droits de mutation**" de 374 k€ (-22,85 %) entre 2021 et 2022. Cette taxe est complexe à estimer car la commune n'a pas la connaissance des actes de vente qui sont signés pour son territoire et il peut y avoir des décalages dans le reversement des recettes sur le budget. Le montant important de 2021 était issu de la cession exceptionnelle, ayant eu lieu en 2019, des Halles Neyrpic au promoteur Apsys.

Les recettes liées à la **taxe sur la consommation finale d'électricité** (article 7351), calculée en fonction de la facture d'électricité payée par les particuliers, progressent de +4,93% (+23,5 k€ pour atteindre 501 k€).

Concernant la réalisation 2022 de la **taxe locale sur la publicité extérieure** (article 7368), on notera le besoin de retraiter le chiffre de 398 922 € : 64 k€ de recettes 2021 ont été titrées sur l'exercice 2022. Après retraitement, on constate que les recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure poursuivent leur baisse (-30 k€ par rapport à 2021), diminution due à la réduction de la voilure de leurs enseignes par les professionnels.

Enfin, concernant les autres postes de ce chapitre, la taxe pour l'utilisation des services publics et du domaine (articles 733) est en hausse de 45,56 % entre 2021 et 2022 s'expliquant notamment par +8 k€ d'enregistrements de droits de voirie pour l'occupation du domaine public (facturation de pose de clôtures, échafaudages, bennes,... lors de chantiers) ainsi que par +5 k€ d'enregistrements de droits de place pour la foire verte du Murier et le marché de Noël.

Les dotations et les participations (chapitre 74)

RECETTES DOTATIONS	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
DGF, Dotation forfaitaire (art 7411)	4 808 320	4 748 643	4 689 077	4 671 623	- 1,62%
DGF, Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (art 74123)	4 689 481	4 834 555	4 990 343	4 979 594	3,00%
DGF, Dotation Nationale de Péréquation (art 74127)	459 065	452 647	451 303	412 295	- 8,91%
DGD, Dotation Générale de Décentralisation (art 7461)	714 560	714 560	714 560	714 560	0,00%
Participations (art 747)	3 633 198	3 068 981	3 805 476	4 245 383	38,33%
Compensations fiscales + dot. recensement + dot. titres sécurisés (art 748)	1 974 673	1 194 101	1 158 276	1 211 847	1,49%
Dotation de Compensation de la Réforme de la TP - DCRTP (art 748313)	136 110	136 110	115 694	136 110	0,00%
Autres dotations (autres articles chap 74)	45 987	34 513	53 066	53 074	53,78%
Total Dotations	16 461 394	15 184 110	15 977 795	16 424 485	8,17%

Le montant total des **recettes de dotations et de participations** atteint 16 424 485 € en 2022 contre 15 184 110 € en 2021 soit une hausse de 1 240 375 € **(+8,17%)** s'expliquant majoritairement par la forte hausse des participations passant de 3 068 981 € en 2021 à 4 245 383 en 2022 soit +1 176 402 € **(+38,33%)**.

Les dotations :

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU et DNP). Au niveau national, pour la 5^{ème} année consécutive, la DGF est restée stable à périmètre constant, soit 26,8 Md€.

Le calcul de la **dotation forfaitaire** est resté inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). L'écrêtement de la dotation forfaitaire sert à financer au niveau national les hausses liées aux croissances de population et les enveloppes de péréquation verticale (dotations de solidarité urbaine et rurale). Par conséquent, à Saint-Martin-d'Hères, le repli de la dotation forfaitaire se poursuit régulièrement depuis plusieurs années et ce, avec une baisse de 60 k€ (soit - 1,24%) entre 2020 et 2021 puis une nouvelle baisse de 77 k€ (soit -1,62) entre 2021 et 2022.

En 2022, l'enveloppe nationale de la **Dotation de Solidarité Urbaine** et de Cohésion Sociale (DSUCS ou DSU) a augmenté de 95 M€. Saint-Martin-d'Hères a bénéficié de cet abondement : le faible potentiel financier de la commune et son rang au sein des communes bénéficiaires rendent la situation favorable à l'augmentation de la DSU (+145 k€ soit +3%) entre 2021 et 2022. Pour information, Saint-Martin-d'Hères était au 152^{ème} rang des communes bénéficiaires en 2020, 112^{ème} en 2021 et 114^{ème} en 2022.

Au niveau national, la **Dotation Nationale de Péréquation** (DNP) n'a pas été abondée depuis la Loi de Finances 2015 (elle devait d'ailleurs disparaître dans le projet de loi de finances pour 2016, et peut encore apparaître pour certains comme étant une dotation en sursis). Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la réforme des indicateurs financiers mise en œuvre par les lois de finances pour 2021 et 2022. Même si ces différents indicateurs font l'objet d'une fraction de correction neutralisant, intégralement en 2022 puis de manière dégressive ensuite, les effets de bord induits par les différentes réformes fiscales, Saint-Martin-d'Hères subit une perte de la DNP de 40 k€ dès 2022.

Il reste à souligner l'augmentation des **allocations compensatrices** (articles 74834 et 7488) de 33k€ entre 2021 et 2022. Même si elles ne couvrent pas la totalité de la perte de recettes, ces allocations constituent une compensation, par l'Etat des pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par le législateur. Depuis la suppression de la TH, leur volume a beaucoup diminué (plus de mesure de compensation de perte de TH) mais elle intègrent désormais, depuis 2021, l'exonération de 50 % de la taxe foncière sur les bases industrielles.

Les participations :

Au titre des participations (articles 747), la hausse constatée est de 1 176 k€ (soit +38,33 %) entre 2021 et 2022 mais cette augmentation est à retraiter :

- Pour le secteur **petite enfance**, les participations proviennent principalement de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département :
 - aides au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (aide dans le cadre de la PSU Prestation de Service Unique et de la PSO Prestation de Service Ordinaire),
 - aides financières dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse / Convention Territoriale Globale,
 - aide au fonctionnement des Relais Petite Enfance. 11,6 k€ attribués par le Département au titre de 2022.

Le CA 2022 fait état d'une augmentation de 812 k€ des participations CAF et Département entre 2021 et 2022 mais ce chiffre est à retraiter suite à un décalage des titres de recettes d'années en années. Les recettes correspondantes à l'activité 2022 sont en fait en hausse de 42 k€ par rapport à l'activité 2021. Cet écart s'explique par une légère hausse du nombre d'heures facturées et par une augmentation de la participation CAF de 4 % en 2022 (voir aussi la baisse de la participation des familles sur le chapitre 70).

- Le secteur **enseignement** fait face également à un décalage de recettes : la compensation annuelle de 53k€ des frais de fonctionnement de l'école Notre-Dame de la Délivrande, liée aux effectifs, a été reçue en 2022 pour deux années. Concernant le fond de soutien des activités périscolaires, il se réalise à son montant attendu, 252 k€ en 2022 (en hausse de +78,3 k€ du fait d'une erreur en 2021). Ce montant est "naturellement" en baisse du fait de la diminution progressive de cette aide liée aux effectifs scolaires, 90 euros par élève et par an, soit une diminution annuelle estimée entre 7 000 et 8 000 euros.
- Enfin, le secteur **logement** fait face également à un décalage de recettes : 47,6 k€ est la participation financière annuelle de la GUSP demandée aux bailleurs, versée par Alpes Isère Habitat. Celle-ci a été doublée au CA 2022 car le service GUSP a procédé simultanément au recouvrement des deux années 2021 et 2022.

Les dépenses de fonctionnement

Rétrospective et évolution

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
Charges à caractère général (chap 011)	7 609 936	7 871 029	9 094 888	8 334 943	5,89%
Charges de personnel (chap 012)	34 737 789	35 005 995	37 237 835	37 074 384	5,91%
Atténuation de produit (chap 014)	125 392	90 650	130 000	51 046	- 43,69%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	5 309 399	5 268 862	5 427 435	5 310 010	0,78%
Charges financières (chap 66)	358 147	288 802	382 860	373 442	29,31%
Charges exceptionnelles (chap 67)	156 646	118 961	278 520	238 744	100,69%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0	416 000	416 000	
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors 002, 023, 042)	48 297 309	48 644 300	52 967 538	51 798 569	6,48%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors exceptionnel, hors provisions)	48 140 663	48 525 339	52 273 018	51 143 824	5,40%

Entre 2021 et 2022, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **3 154,3 k€ (+6,48 %)**, une croissance plus importante que celle des recettes réelles (+ 3,22%).

Les **chapitres 011, 012 et 65** sont détaillés ci-dessous, le **chapitre 66** est traité avec la dette.

Les atténuations de produits inscrites au **chapitre 014** affichent une décroissance (- **43,69 %**) mais celle-ci est due en partie à une erreur de rattachement sur le dernier trimestre 2021, la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers de l'administration communale au titre de 2022 aurait dû être de 118 k€ au lieu de 51 k€. En 2020 et 2021, la redevance s'établissait à 125 k€ (en retraitant les erreurs de rattachements). Les efforts consentis par la collectivité pourraient ainsi avoir amorcé une baisse, cette observation étant à consolider dans le temps.

En effet, depuis le 1^{er} juillet 2021, les déchets sont facturés au réel, ce qui a alourdi le montant de la redevance spéciale versée à la Métropole. La collectivité fait un effort pour le déploiement du tri dans tous les bâtiments (opération "TRI" dans les dépenses d'investissement). La réduction des déchets à la source et le respect des consignes par tous sont essentiels pour permettre de diminuer cette dépense.

Ce chapitre comprend également le reversement à la Métro (pour l'Agence de l'Eau) des sommes perçues au titre des redevances pollution et modernisation recouvrées sur des factures d'eau émises avant le transfert de la gestion à la Métropole en 2015. Ces sommes diminuent d'année en année, elles deviennent anecdotiques en 2022.

Le **chapitre 67** recense les "charges exceptionnelles". Il enregistre les divers remboursements aux usagers (suite à erreurs de facturation, annulations d'activités sportives ou périscolaires, de billets de spectacle...), l'achat d'équipements en direction des agents porteurs de handicap pour leur maintien à l'emploi (par ailleurs remboursés en partie dans le cadre du FIPHP) ou encore des dédommagements divers (restitutions d'indus, protocoles d'accords, frais suite à dégradations...)

Suite à une hausse importante en 2020 (+ 136,55 k€) et à une diminution en 2021 (- 37,7 k€), ce chapitre double entre 2021 et 2022 (+ 119,8 k€).

* Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion sont revenues au niveau de 2019 (18 k€). Les plus gros postes restent les annulations d'activités (4,6 k€) et la protection fonctionnelle suite à des condamnations pour faits de violence aggravée sur personne dépositaire de l'autorité publique (3,5 k€).

* Les titres annulés sur exercices antérieures sont en augmentation suite à la remise gracieuse de dettes conséquentes de la Métropole concernant des titres émis entre 2016 et 2019 pour des refacturations de charges qui ont depuis été inscrites dans la CLECT (204 k€).

Les charges à caractère général (chapitre 011)

DEPENSES CHARGES A CARACTERE GENERAL	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
TOTAL	7 609 936	7 871 029	9 094 888	8 334 943	5,89 %

Evolution du chapitre 011

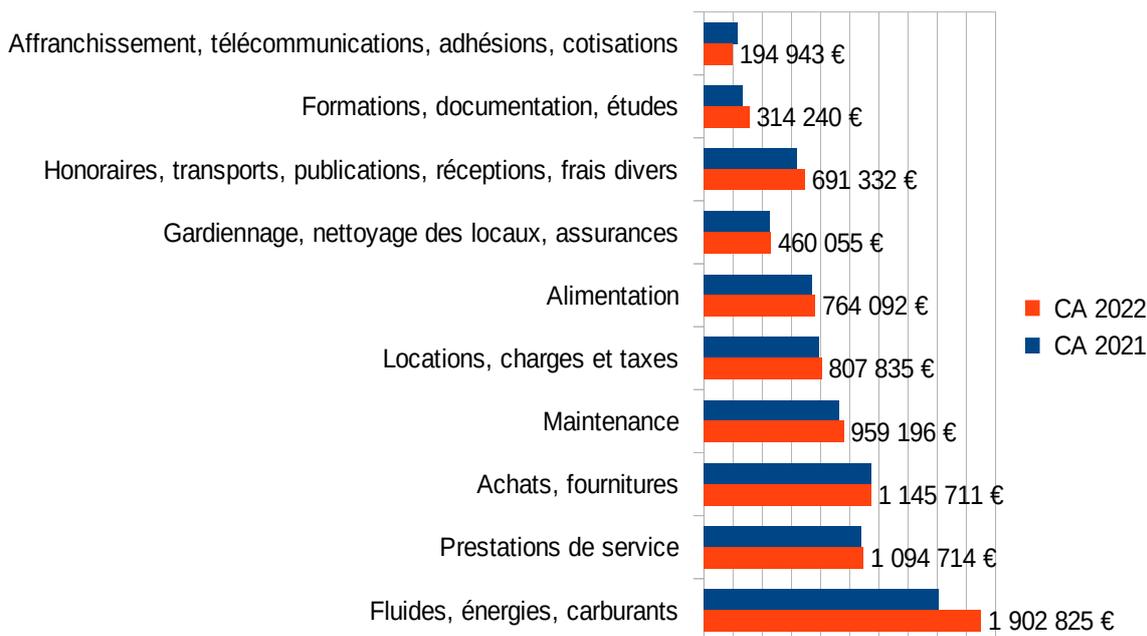


Le chapitre 011 des charges à caractère général croît de **463,9 k€ (+ 5,89%)**.

Pour la plupart des services, 2022 apparaît comme une année de reprise progressive, et marquée par la hausse des coûts.

Les prévisions budgétaires initiales ont dû être ajustées : ajout de 518,7 k€ en DM, dont 304 k€ pour les fluides et carburants et 114,5 k€ pour la mise en place de l'outil de gestion des temps. Au final, le réalisé atteint 91,64 % du budgété.

Répartition du chapitre 011 par natures de dépenses



- * Sans surprise, le poste relatif aux **fluides** est celui qui affiche la plus forte hausse : + 292,4 k€, soit + 18,15 %. L'évolution se décompose comme suit :
- + 115,8 k€ sur les carburants : augmentation des tarifs et de la variation des stocks d'une année sur l'autre (2022 a commencé avec les cuves vides et s'est terminée avec les cuves pleines).
 - + 96,4 k€ sur l'électricité (en intégrant la facturation "en suspens" liée au litige avec le fournisseur
 - + 38,5 k€ sur le gaz (et les granulés bois) du fait des hausses tarifaires
 - + 28,8 k€ sur le chauffage urbain : +25 % d'augmentation du tarif
 - + 12,9 k€ sur l'eau. A noter une fuite au groupe scolaire Condorcet et une surconsommation de la piscine. La consommation d'eau pour les espaces verts a diminué. La gestion différenciée permet de réduire l'arrosage mais les efforts réalisés en ce sens sont difficilement perceptibles, étant donnée la particularité de l'été 2022 (sécheresse et arrêté interdisant l'arrosage).

* Le poste des **prestations de services** est globalement stable : + 1,47 %
Les *achats* de prestations de services augmentent fortement (+ 192,9 k€), une évolution s'expliquant essentiellement par :

- les contrats de cessions pour les spectacles programmés par SMH en Scène : 35 spectacles et 63 représentations in situ, plus une dépense exceptionnelle de co-réalisation (concert The groove session live), ayant permis un partage des dépenses et recettes avec l'Association Mix Arts. En 2022, l'activité a repris dans un contexte se rapprochant de celui de l'année 2019. Le premier semestre 2022 est resté fragile et en demi teinte en termes de fréquentation. Le déploiement de la nouvelle saison 22/23 avec des temps forts et des têtes affichées à l'automne a permis de faire rayonner les équipements et d'attirer un public heureux de retrouver une vie culturelle. Toutefois, l'inflation des frais annexes a commencé à se ressentir sur la fin de l'année 2022 avec des ajustements de frais de repas et de transports par les compagnies.
- la reprise des sorties extérieures pour les centres de loisirs et la réouverture de l'accueil du Murier, avec une augmentation de 10 % de la fréquentation.

Parallèlement, on constate une diminution des *contrats* de prestations de services (- 177 k€), qui résulte notamment de difficultés administratives dans la mise en place des marchés. Ainsi, le paiement des prestations assurées par l'entreprise de réinsertion MFI (ex ADAMS) pour l'animation périscolaire, les remplacements de personnels d'entretien et l'externalisation du nettoyage des locaux, ainsi qu'une partie des prestations de transport avec les cars Philibert, qui avaient été budgétées en contrats de prestations de services, ont été exécutées hors contrat, faisant augmenter le poste des prestations extérieures diverses (honoraires, transports, publications...) d'environ 130,4 k€.

* Les **achats et fournitures diverses** restent globalement stables (+ 0,02 %)
A noter : un effort particulier sur les fournitures pour le garage (- 42 k€) : changement de fournisseurs, meilleurs référencement des pièces et suivis des commandes. Les fournitures liées au Covid baissent quant à elles de 10 k€ et les vêtements de travail de 15 k€ : les seuils du marché ayant été dépassés, le magasin a procédé à une dotation selon le besoin minimum, pour les nouveaux arrivants.
A l'inverse, la cuisine centrale doit s'équiper car au plus tard le 1er janvier 2025, il sera mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective. La Ville a décidé de tester des barquettes en cellulose. Un coût supplémentaire qui n'a cessé d'augmenter (+ 35 k€).

* **Les dépenses de maintenance** augmentent de 3,8 %

On constate essentiellement une augmentation dans le domaine de l'informatique, pour l'assistance et la maintenance suite à la sortie du SITPI (+ 120 k€) et dans celui de la maintenance du patrimoine bâti (+33,5 k€) : petites réparations sur les bâtiments et intégration de la réparation des systèmes de vidéo-protection.

A l'inverse, une renégociation avec les prestataires et la ré-internalisation de nombreuses interventions ont permis de diminuer les dépenses du garage (- 44,5 k€). Après un "pic" pour la remise en état des machines d'entretien des équipements sportifs suite au Covid, ces dépenses reviennent à la normale en 2022 (- 21,3 k€). Les coûts des diagnostics préalables aux travaux ont fortement baissé, ce qui a permis de réaliser plus de diagnostics que prévu, tout en limitant l'impact budgétaire (- 23,5 k€).

* **Les locations, charges et taxes** augmentent de 2,65 %

- Les taxes foncières payées affichent une hausse de 67,5 k€, dont 49 k€ de nouvelle taxe pour la Résidence Autonomie Pierre Séward.

- L'étanchéité des locaux de la Police Municipale (41 k€) a dû être payée dans le cadre des charges de copropriété. Parallèlement, les coûts des locations baissent (- 23,4 k€) et la sécurisation des parkings B31 et G11 ont permis de diminuer les charges de copropriété associées.

- Les locations mobilières des services Manutention et Événementiel augmentent (chapiteaux, tentes, matériel son et lumière, toilettes sèches...), confirmant une reprise d'activité (+ 50,4 k€). Celles de la Jeunesse se stabilisent, bien que l'Été en Place ait duré pratiquement une semaine de plus qu'en 2021.

- A noter une économie sur les locations de véhicules (- 43,8 k€) et sur la maintenance des copieurs (- 19 k€) du fait d'un nombre de copies en baisse et de la non application de la hausse tarifaire en cours d'année.

* **Les dépenses alimentaires** augmentent de 3,03 % :

- L'alimentation a connu une forte inflation d'environ 5,2%,

- La loi EGALIM préconise 50% de produits durables dont 20% Bio, une augmentation des produits issus de l'agriculture biologique et des produits labellisés dont les prix sont de 20 à 30% plus chers. En 2022, la cuisine centrale a atteint 40% de produits durables dont 16% de bio (prise en compte du label MSC et des produits locaux) contre respectivement 32% et 14% en 2021.

- La production de repas a augmenté de 3 %.

Néanmoins, plusieurs leviers ont permis de contenir ces augmentations :

- Le respect des préconisations du GEMRCN en adaptant les grammages en fonction de la population.

- La mise en place de quotités précises sur les fruits et laitages afin de limiter le gaspillage alimentaire.

* Le poste de **gardiennage, nettoyage des locaux et assurances** augmente de 2,55 %

- Le renouvellement des contrats d'assurance en 2022 a engendré une augmentation très importante des primes (+ 53,2 k€) : la crise covid, la guerre en Ukraine, une augmentation globale de la sinistralité en France... sont autant de justifications des assureurs. Ce phénomène a touché pratiquement toutes les collectivités.

- En 2022, il n'y a pas eu de souscription d'assurance dommage-ouvrage comme en 2021 pour la RAPS (- 26,7 k€).

- Les frais de gardiennage et de sécurité des équipements culturels ré-augmentent avec la reprise d'activité (+ 15 k€). Ils augmentent sensiblement sur les équipements sportifs et les

événements ; par contre, ils n'ont pas été nécessaires sur les chantiers.

- Les nettoyages des locaux sont en baisse (- 25,7 k€), mais il s'agit d'un problème de facturation sur le dernier trimestre, qui va impacter 2023.

* Le poste des **honoraires, transports, publications, réceptions et frais divers** augmente de 8,44 % :

- La baisse des sollicitations adressées aux avocats, ainsi que le plus faible nombre de contentieux en 2022, ont permis d'économiser sur les frais d'honoraires et d'actes contentieux (- 53 k€). Il en est de même pour l'absence de recours en 2022 à des cabinets extérieurs pour le recouvrement des indemnités journalières et l'assistance au recrutement (- 39 k€)

- Au delà de la hausse des frais divers en corrélation avec la diminution prestations de services expliquée plus haut, on peut noter la montée en puissance du service Jeunesse : + 25 k€ de dépenses relatives aux activités périscolaires ou extrascolaires avec l'ouverture des accueils de loisirs 11/17 ans sur toutes les périodes de vacances scolaires, les mercredis et les samedis.

* Les frais de **formation, documentation et études** augmentent de 17,91 %

Les dépenses de documentation sont stables. Les services restent "fidèles" à leurs abonnements.

Les frais de formation augmentent de 46,6 k€.

* Les frais d'**affranchissement, télécommunications, adhésions et cotisations** diminuent de 15,62 %.

L'affranchissement affiche à tort une baisse entre 2021 et 2022, du fait d'une erreur de rattachement (14 k€ comptabilisés sur 2021 au lieu de 2022). En réalité, on observe une augmentation de 5,5 % (hausse des prix des timbres et reprise d'activité post covid).

Les frais de télécommunications sont en baisse (- 19 k€) en partie "artificiellement" (retards de facturation mal rattachés) et en partie grâce à un cadrage des dépenses de consommation. Enfin, si les dépenses relatives aux adhésions et cotisations connaissent quelques évolutions entre les services, le poste reste stable dans sa globalité.

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

DEPENSES CHARGES DE PERSONNEL	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
TOTAL	35 627 596	35 005 995	37 237 835	37 074 384	5,91%

Le chapitre 012 des dépenses de personnel affiche une croissance de **+ 2 068,4 k€**, soit **+ 5,91 %** entre 2021 et 2022 (après une hausse de + 0,77 % sur 2020-2021, + 0,42 % sur 2019-2020 et + 0,49 % sur 2018-2019).

Il atteint ainsi 37 M€ et représente **près de 72 % des dépenses réelles de fonctionnement** (cette proportion reste stable depuis 2020).

Une décision modificative de 1,2 M€ a été nécessaire en fin d'année pour tenir compte des évolutions non prévues ou sous-estimées au budget primitif.

Au final, le chapitre est réalisé à 99,56 %.

Les principales analyses identifiées de ce chapitre sont données ci-dessous, en distinguant les éléments contraints et exogènes de ceux qui résultent de décisions ou choix de la municipalité. Les chiffres sont issus de la comparaison entre 2021 et 2022.

1. Les **éléments contraints et exogènes** représentent une hausse identifiée d'environ **1,2 M€**.

1.1. De façon logique, les **effets du contexte inflationniste général** représentent une part importante de la hausse constatée. Près d'1 M€ peuvent ainsi être identifiés.

En premier lieu, le **dégel du point d'indice au 1er juillet 2022** aurait engendré, sur 6 mois donc, une **hausse d'environ 600 k€**. Cette hausse n'est pas compensée par l'État.

Valeur du point		Variation
Juin 2022	4,6860 €	+3,5 %
Juillet 2022	4,8500 €	

Le relèvement **du minimum de traitement dans la fonction publique** (rémunération plancher) a représenté un coût supplémentaire d'environ **197 k€**. Instauré par le décret du 20/04/2022 (avec effet au 01/05/2022) en lien avec l'augmentation du SMIC, il a porté le minimum de traitement à l'indice majoré 352 (gains de 9 points d'indice, dont la valeur a en outre augmenté en juillet 2022). Ce dispositif a concerné environ 400 agents à Saint-Martin-d'Hères.

La **prime inflation** a représenté une dépense supplémentaire de **78 k€**. Ce dispositif exceptionnel a été instauré par le gouvernement de manière ponctuelle. Elle concernait les "bas" salaires (*inférieurs à 2000€ bruts mensuels entre janvier et octobre 2021*), et a été versée en janvier 2022 à hauteur de 100€ nets par agent bénéficiaire.

La prise en charge annoncée par l'Etat se décline par un remboursement assuré par l'URSSAF, qui a été complexe à mettre en oeuvre sur le plan administratif (annonce initiale d'une diminution de charges, puis processus final de remboursement de la somme en

recette). De ce fait, la compensation sera encaissée sur le budget 2023.

La **garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)** a engendré une dépense de **42 k€** : 10,8 k€ relevant de l'année 2021 mais versés en 2022 auxquels s'ajoutent les 31,3 k€ relevant de 2022. Ce dispositif (instauré en 2008), permet de compenser une perte de pouvoir d'achat lorsque l'évolution du traitement indiciaire brut de l'agent est inférieure, sur une période de référence de 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation. L'augmentation, de 3,5 % sur 6 mois, de la valeur du point n'ayant pas permis de compenser l'inflation (taux d'inflation annuel de 5,2%) on ne constate pas de recul de GIPA mais plutôt l'élargissement de son bénéfice aux salaires les plus bas.

<p>GIPA 2021 : 38 bénéficiaires cat C agent.e.s: 24 (63%) ; cat B : 10 agent.e.s (26%) cat A : 4 agent.e.s (11%) Montant = 10 811€ (versé en Janvier 2022)</p>	<p>GIPA 2022 : 111 bénéficiaires cat C : 74 (67%) cat B : 30 agent.e.s (27%) cat A : 7 agents (6%) Montant = 31 257€ (versé en décembre 2022)</p>
---	--

Enfin, du fait de la hausse du montant de la **masse salariale** (accentuée par l'évolution du point d'indice), les **dépenses indexées** sur ce montant ont également subi une hausse. On note par exemple :

Cout de l'assurance statutaire : + 12 000€ soit 5,2% d'évolution

2021 : 230 035€	2022 : 242 005€
-----------------	-----------------

Cout de la subvention au COS : + 7 000€ soit 2,2% d'évolution

2021 : 318 000€	2022 : 325 000€
-----------------	-----------------

1.2. D'autres éléments exogènes, réglementaires ou liés à un contexte, sont également identifiés pour un montant d'environ 225 k€.

Plusieurs mesures de **revalorisation des carrières** de la fonction publique territoriale ont pris effet en 2022, pour un montant estimé à **100 k€** :

- l'intégration des auxiliaires de puériculture en catégorie B, effectif en février 2022 avec effet rétroactif en janvier 2022 (décret du 29/12/2021) ;
- le reclassement la catégorie A de la filière médico-sociale (cadre d'emplois des infirmiers, des puériculteurs notamment) par décret du 28/12/2021 ;
- le reclassement indiciaire de la catégorie C au 1^{er} janvier 2022 (décret du 24/12/2021) et le reclassement indiciaire de la catégorie B au 1^{er} septembre 2022 (décret du 31/08/2022), qui conduisent à l'augmentation des rémunérations par un double effet :
 - La durée des échelons est réduite ce qui engendre une accélération des carrières,
 - Les indices bruts sont revalorisés.

Il est à noter que, de par la structure des grilles de rémunération, les effets de ces revalorisations seront de plus en plus importants pour la collectivité, au fur et à mesure de l'avancée des agents dans leur carrière. De plus, des effets sont attendus suite à la réforme des retraites qui allonge la durée des carrières des agents.

Des **taux de cotisations sociales** à la charge de l'employeur ont été réévalués, avec un effet financier de **+ 68 k€** :

- la cotisation du CNFPT a augmenté de 0,05 % pour un total de 10 k€,
- la cotisation du taux AT a augmenté de 1 % soit un total de 58 k€.

Des dépenses supplémentaires ont été générées par le calendrier électoral de l'année 2022 : **+ 41,6 k€**. En effet, ces **élections** présidentielles et législatives (4 tours au total) ont engendré une augmentation notable des dépenses de rémunération (heures supplémentaires *HS* et complémentaires *HC*) versée aux agents mobilisés. Du fait du contexte sanitaire en outre, le nombre d'agents mobilisés a été plus important.

Heures élections 2021 = 6 548,00€	Heures élections 2022 = 48 146,00€
-----------------------------------	------------------------------------

Enfin, du fait de l'**évolution de la pyramide des âges** de la collectivité, diverses dépenses identifiées ont augmenté pour un total de **+ 11 k€** :

- primes des médailles du travail +65,2%

En 2021 = 6 900,00 €	En 2022 = 11 400,00€
----------------------	----------------------

- Le coût chargé des indemnités de départs en retraite (montant de l'indemnité hors charges : 1 500€/ agent) : 23 personnes sont parties en 2022 (contre 18 en 2021) soit +23,8%.

En 2021 = 27 728€	En 2022 = 34 320€
-------------------	-------------------

Pour mémoire, en 2019, 35% des agent.e.s titulaires avaient + de 50ans contre environ 47% en 2021. Les agent.e.s titulaires sont globalement plus âgés que les agent.e.s contractuel.le.s (sources : bilan social 2019 et RSU 2021).

2. Outre ces éléments exogènes et contraints, des évolutions résultent des **décisions de la municipalité**. Elles sont identifiées à hauteur de **710 k€**.

Le **Forfait Mobilité Durable (FMD)** instauré pour l'année 2021 mais payable sur l'année n+1, a engendré une dépense supplémentaire de **30 k€**. Il s'agit d'un accompagnement financier des déplacements domicile / travail en mobilité douce, hors transports en commun.

Mais surtout, bien que plus complexe à identifier, le coût de la **gestion de l'absentéisme et des tensions de recrutement est estimé à environ 680 k€**.

En 2022, le coût des postes permanents a augmenté de 11,11 % par rapport à 2021, passant de 30 240 000 € à 33 601 137 € (+3 361 k€) ; celui des postes temporaires, a contrario, a sensiblement diminué passant de 3 101 593 € à 2 746 329 € sur la même période, soit une diminution de 11,45 % (- 355,3 k€).

Une partie de cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- des mesures de déprécarisation ont été prises (notamment au sein des services restauration, entretien et de la Direction éducation enfance) en cherchant à stabiliser les agents et à rallonger leurs contrats sur postes permanents ;
- la Loi de transformation de la fonction publique a rendu possible (ou assoupli quand cela existait) le recrutement de contractuels sur des postes permanents (toutes catégories confondues). Conjointement à la chute des candidatures de titulaires, cette réforme a engendré une augmentation du recrutement de contractuels sur des postes permanents (et non plus seulement sur des postes temporaires).

Or le recrutement d'agents contractuels a engendré des coûts identifiés à hauteur de **393 k€** :

- la prime de précarité, instaurée par la Loi de transformation et due aux agents recrutés pour une période inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les congés payés sur prime (10%) représentent une dépense totale de 227,9 k€ (coût chargé).
- l'ouverture aux droits sur rémunération (SFT, 13^{ème} mois, RIFSEEP...) pour les agents anciennement vacataires (horaires) a un coût qui est estimé à +30/+40% du coût du poste. Le montant total de cette mesure en 2022 est identifié à 166 k€.

En dehors des heures comptabilisées dans le cadre des élections (voir supra), on assiste, en 2022, à une augmentation des volumes rémunérés d'heures supplémentaires et heures complémentaires : **+ 280 k€** :

- Les heures supplémentaires ont augmenté de 28,9 k€ soit +34,14 % (84,6 k€ en 2021 contre 113,5 k€ en 2022) ;
- Les heures complémentaires rémunérées ont augmenté de +211,3 k€ (hors charges), soit +525 %, passant de 40,2 k€ en 2021 à 251,5 k€ en 2022.

Enfin, le coût des apprentis a augmenté de + 7 500€ (+18%)

En 2021 = 39 400€	En 2022 = 46 850€
-------------------	-------------------

Les contingents et subventions (chapitre 65)

DEPENSES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
Contingents et participations obligatoires (art 65548 et 6558)	404 977	418 907	401 000	373 829	- 10,76%
Subventions versées aux associations (art 6574)	1 811 355	1 277 631	1 351 600	1 332 398	4,29%
Subvention versée au CCAS (art 657362)	2 298 000	2 708 000	2 866 000	2 862 000	5,69%
Subvention versée au budget annexe CINEMA (art 657363)	350 000	300 000	340 000	300 000	0,00%
Autres subventions versées (art 657351 et 65738)	5 204	17 119	21 100	17 719	3,50%
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	439 863	547 206	447 735	424 064	- 22,50%
TOTAL Autres charges de gestion courante (chap 65)	5 309 399	5 268 862	5 427 435	5 310 010	0,78%

Le chapitre 65 "autres charges de gestion courante" enregistre une légère baisse (-0,78 %).

La subvention d'équilibre du CCAS, outil d'action sociale de la commune, représente environ 54 % du montant de ce chapitre. Les budgets du CCAS sont composés à près de 80 % de dépenses de personnel. Ils ont donc été affectés, au même titre que les budgets de la Ville, par la hausse du point d'indice des fonctionnaires d'une part, mais aussi par les mesures de revalorisation des carrières issues du Ségur de la santé : ces mesures ont concerné les soignants d'une part, mais aussi les agents du service Aide à domicile. Par ailleurs, même si de façon moindre qu'ailleurs, les difficultés de recrutement, constatées au niveau national dans les secteurs de la santé et du soin, ont également affecté les services du CCAS. Pour y faire face, dans des domaines où la continuité de service s'impose, un recours à de l'intérim a engendré également des hausses sur les dépenses de fonctionnement. L'augmentation des dépenses imposée par le contexte a été compensée en recette par l'Agence régionale de Santé (ARS) sur les secteurs qu'elle finance. Elle n'a en revanche bénéficié d'aucun accompagnement spécifique de la part du Conseil départemental sur les politiques dont il a la charge.

L'année 2022 a été celle d'une réelle reprise d'activité des services du CCAS après un exercice 2021 encore marqué par la pandémie : contraintes règlementaires et sanitaires très prégnantes dans le domaine de la gérontologie, difficultés des services de l'action sociale à maintenir le lien nécessaire en période Covid avec des populations pourtant très fragilisées par la crise sanitaire. Cette reprise est d'autant plus importante que le contexte de très forte inflation depuis fin 2021 affecte tout particulièrement les populations les plus précaires, publics du CCAS.

Enfin, 2022 a été la seconde et dernière année des travaux de réhabilitation de la Résidence autonomie. La diminution du nombre de loyers liée à cette réhabilitation a été compensée par une reprise de provision constituée préalablement. Depuis la réouverture totale, de nouveaux locataires sont progressivement admis.

Ces différentes raisons expliquent la hausse du recours à la subvention d'équilibre de la ville : +5,69 % entre 2021 et 2022 (+154 k€). Contrairement à 2020 et 2021, le montant voté au budget primitif 2022 a ainsi été entièrement mobilisé permettant le respect de l'objectif de stabilisation des résultats et du fonds de roulement du CCAS.

Le montant des **subventions versées aux associations** (article 6574) est en hausse de 4,3 %, pour atteindre 1 332 398 €. Il se répartit par secteur d'activité comme suit :

Secteurs	2021	2022	Evolution	Observation
Administration générale	332 340 €	346 200 €	4,2 %	Subv COS incluse : 325 k€
Enseignement-Formation	17 905 €	16 498 €	-7,9 %	Subvention forfaitaire basée sur le nombre d'élèves
Culture	195 012 €	138 250 €	-29,1 %	En 2021 : 79,8 k€ en soutien aux spectacles annulés.
Sport et jeunesse	681 074 €	684 400 €	0,5 %	
Interventions sociales et santé	38 700 €	137 250 €	254,7 %	Dont 100 k€ au Centre de Santé l'Etoile
Logement	9 000 €	6 000 €	-33,3 %	
Environnement	3 600 €	3 800 €	5,6 %	
Total	1 277 631 €	1 332 398 €	4,29 %	

La ligne consacrée aux "contingents et participations obligatoires" (article 65548) diminue de 45 k€. Les sommes versées en 2022 (373,8 k€) constituent le solde versé au Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (**SITPI**), suite à la décision de la Ville de se retirer de ce syndicat.

Enfin, après une baisse entre 2020 et 2021, la subvention d'équilibre versée au budget annexe du **cinéma** reste stable à 300 k€ en 2021 et 2022 (l'analyse du budget annexe est présentée en fin de document).

Les autres subventions versées comprennent la participation aux frais de fonctionnement du SYMAGE (art 657351), qui restent stables et la participation au dispositif "tranquillité résidentielle" (12,6 k€).

Les **autres charges courantes** hors subventions et participations obligatoires décrites ci-dessus regroupent :

- * les indemnités, cotisations associées (URSSAF, caisses de retraite...) et frais de formation des élus (389,2 k€ en 2022, 378 k€ en 2021, soit +2,94 %),
- * les droits d'auteurs versés pour la sonorisation musicale (SMH en Scène, CRC Erik Satie, Médiathèque ou pour des manifestations spécifiques) et pour les droits à copies internes : 20,3 k€ en 2022 (14,6 k€ en 2021 ; 23 k€ avant la crise sanitaire),
- * les admissions en non valeur et créances éteintes tous postes confondus sont en forte diminution : 14,5 k€, soit - 90 %. En 2021, un important travail de régularisation avait été conduit par le Service de Gestion Comptable (131,6 k€ de régularisation d'impayés de loyers, écrémage de titres en doublon, extinction de créances suite à poursuites sans effet, augmentation des liquidations judiciaires...). Ce poste est en forte baisse (- 94k€) suite au solde de deux contentieux importants sur l'ex-budget de l'eau et à une baisse des liquidations judiciaires par rapport à 2021.

Les dépenses d'investissement

Rétrospective et évolution

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
Aménagement, Habitat, Espace urbain	5 886 810	5 012 816	3 836 627	2 841 391	- 43,32%
Patrimoine bâti	4 411 068	6 247 051	10 483 070	8 043 742	28,76%
Maintenance Bâtiments et espaces extérieurs	1 871 598	2 380 410	2 224 882	1 993 766	- 16,24%
Moyens des services	1 071 661	988 683	1 865 700	1 281 337	29,60%
Chap 23 Avances forfaitaires	105 383	34 751	200 000	0	- 100,00%
Sous-total Dépenses d'équipement	13 346 519	14 663 710	18 610 279	14 160 236	- 3,43%
Chap 27 Autres immobilisations financières	411 859	0	0	0	0,00%
Sous-total PPI	13 758 378	14 663 710	18 610 279	14 160 236	- 3,43%
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	1 015 937	999 608	
Chap 13 Remboursement subventions trop perçues	0	0	241 895	0	0,00%
Chap 16 Remboursement capital dette et cautions (hors 16449)	3 203 796	2 904 318	3 721 259	3 257 854	12,17%
16449 Emprunts revolving	0	0	0	0	0,00%
Chap 26 Participations et créances rattachées à des participations	40 000	0	0	0	
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	17 002 175	17 568 028	23 589 369	18 417 699	4,84 %

Les dépenses réelles d'investissement augmentent 849,67 k€ (soit +4,84%).

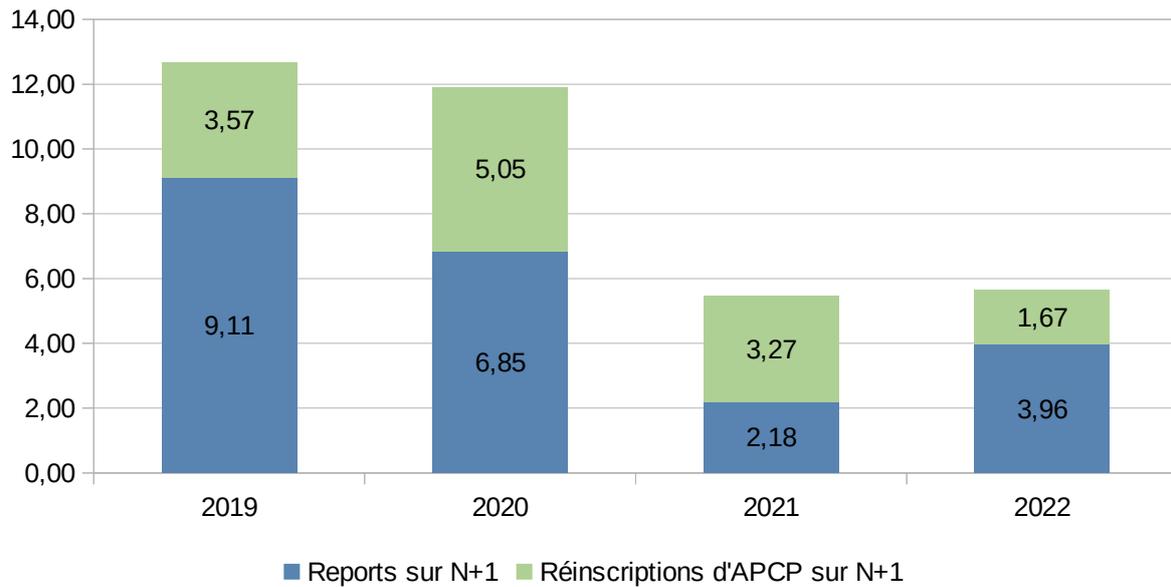
Les dépenses inscrites au PPI Plan Pluriannuel d'Investissement sont détaillées ci-dessous, le **chapitre 16** est traité avec les emprunts.

L'exécution des **dépenses d'équipement** diminue sensiblement, passant de 14,66 M€ en 2021 à **14,16 M€ en 2022**.

3,96 M€ de crédits d'investissement ont par ailleurs été reportés de 2022 sur 2023 (voir affectation du résultat), auxquels s'ajoutent 1,67 M€ de crédits d'opérations pluriannuelles gérées en APCP (Autorisations de Programme – Crédits de Paiement) non consommés en 2022 et décalés sur 2023.

Le travail réalisé en collaboration avec les services pour suivre l'exécution budgétaire et ajuster les prévisions au cours de l'année, en fonction de la survenance des éléments impactant l'exécution des crédits (à la hausse comme à la baisse), a permis de réduire les reports et les crédits d'opérations pluriannuelles gérées en APCP non consommés et décalés sur l'exercice suivant :

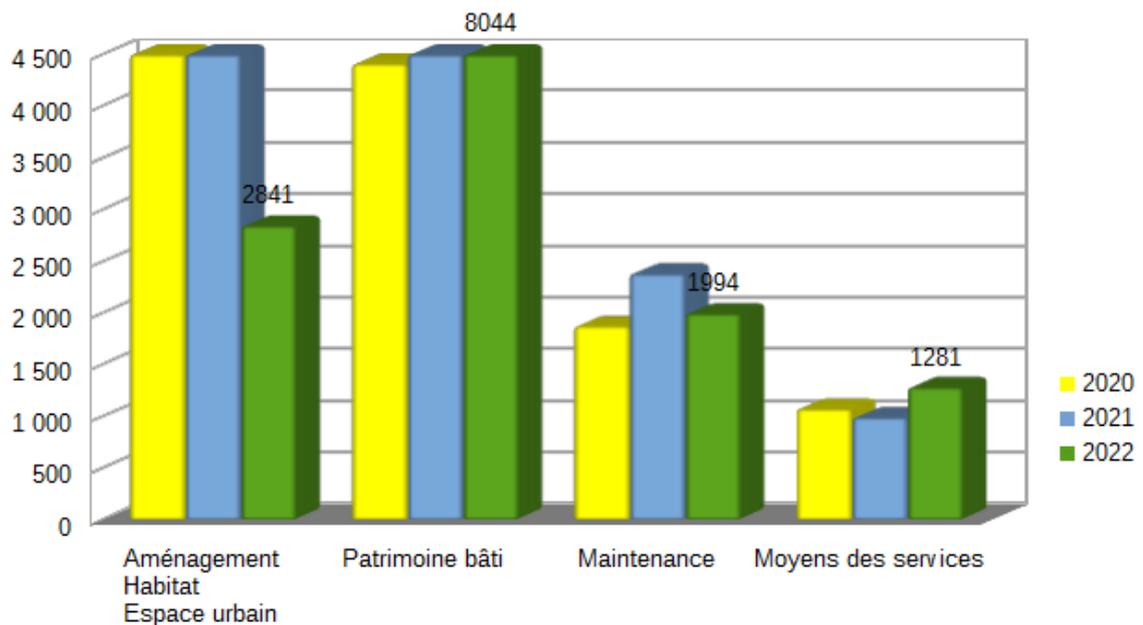
Evolution des reports et des réinscriptions d'opérations gérées en ACP en M€



L'opération de relocalisation des services et les autres acquisitions foncières réalisées en fin d'exercice représentent 61 % des reports 2022 sur 2023.

Analyse des dépenses d'équipement :

Evolution des dépenses d'équipement par typologie depuis 2020 (en k€)



Aménagement / Habitat / Espace urbain

2 841 k€, - 43,32 %

* La Ville a procédé à **1 M€** d'*acquisitions foncières* relatives à des opérations d'aménagement urbain : poursuite des achats de terrains au lieu-dit Teyssère (opération "Rival"), achat de la Maison "Thierus" (opération "Renouvellement Urbain Croix Rouge"), de la "Ferme Rival".

* Création de l'*APCP 2202 Habitat* pour regrouper les subventions versées dans le cadre du dispositif Mur Mur (travaux d'isolation), les participations financières sur les constructions neuves à destination des bailleurs sociaux (Aides à la Pierre), les aides aux syndicats de copropriétés pour la réalisation de travaux (OPAH) et les participations versées à la Métro pour missions d'ingénierie sur les OPAH.

Cette opération est votée pour un montant total de 2 054 k€ sur 5 ans.

En 2022, le versement des aides atteint **352,9 k€**, ce qui représente +117 % par rapport à 2021 car la crise sanitaire avait fortement impacté les décisions des copropriétés nécessaires au lancement des travaux.

Les dépenses concernent essentiellement l'accompagnement de la copropriété "Le Chopin" (274 logements) au titre du dispositif Mur Mur. Des travaux ont également été financés à Renaudie dans le cadre d'une OPAH copropriétés fragilisées.

* *APCP 0318 Restructuration des espaces publics Renaudie* : **225,8 k€**

Participation aux travaux de réhabilitation du bâtiment B22, continuité des travaux d'étanchéité des Terrasses Renaudie (jardinières, parkings, avaloirs...), travaux de VRD relatif à la restructuration des Venelles Picasso. La 2ème phase de réaménagement des Venelles Picasso et de la Placette B22 ont été décalés à 2023 en raison de travaux en cours sur une copropriété du secteur.

Le programme doit se terminer en 2023, une révision à la baisse a été votée fin 2022 (- 258 k€), portant son montant total à 3 730 k€.

* *APCP 14051 Renouvellement urbain Voltaire* : **225,1 k€**.

Le projet consiste en la création d'une voirie (rue Marie Paradis) avec un trottoir, de l'éclairage et un parking avec aménagement paysager et en la restructuration de la rue Voltaire avec la création d'un trottoir, le déplacement de la piste cycle et la création d'une bande végétalisée et arborée, en concomitance avec l'opération immobilière actuellement en cours.

2022 a vu la réalisation du parvis et de 50 % de la rue Marie Paradis.

Le programme doit se terminer en 2023, une révision à la hausse a été votée fin 2022 (+ 360 k€ pour l'aménagement des rues Marie Paradis et Voltaire), portant son montant total à 795,6 k€.

* *APCP 2101 Vidéoprotection* : **199,9 k€**.

Ont été réalisés en 2022 : une étude de raccordement du système de caméras de vidéoprotection via la fibre optique, des travaux de déploiement place du 24 avril et Parc Jo blanchon et des travaux d'installation sur les locaux serveurs et les secteurs Romain Rolland, Gymnase Delaune, Heure Bleue et Place Karl Marx.

* *APCP 03201 Requalification des espaces publics Champberton* : **2 411 €**.

L'opération est en attente de régularisation foncière, le tènement à aménager n'étant pas

encore propriété de la Ville.

* ACP 0321 *Renouvellement urbain Neyrpic* : Pas de dépenses en 2022.

Par contre, une augmentation de 50 k€ a été votée fin 2022, pour la réalisation de l'éclairage public en 2024, portant le montant total du programme à 16 694,4 k€.

* ACP 1203 *Urbanisation des terrains Daudet* : Pas de dépenses en 2022.

Par contre, une diminution de 60 k€ a été votée fin 2022, portant le montant total du programme à 2 526,3 k€. De plus un montant de subvention d'équilibre trop-versé sur cette opération a été reversé à la commune, perçu en recette en 2022 au chapitre 27 (voir plus bas).

* *Fonds de concours* versés dans le cadre d'opérations d'aménagement partagées avec la Métro : **179,8 k€**.

Participation de la Ville au réaménagement de la Place de la République au titre de sa compétence sur l'éclairage public et des aménagements qualitatifs demandés (mobiliers, revêtement, espaces verts), versements des acomptes pour la création d'une piste chronovélo – branche Gare de Gières/St Just et d'une piste cyclable rue Massenet.

* Opération *Illuminations de Noël* : acquisition de guirlandes LED. Suite à la détérioration de la structure et des organes lumineux, un budget supplémentaire de 25,7K€ a été accordé pour la réfection du sapin sphère posé sur le rond point Mandela. Total réalisé : **112,8 k€**

* Opération "*Jeux*" : **89,7 k€** pour la mise en conformité des sols et jeux ressorts : pose de rustines sur les sols souples sur l'ensemble des sites : écoles maternelles, crèches, parcs et squares.

Reprise totale des surfaces de sols souples situés dans les squares Louis Jovet et Petit Prince.

* Opération "*Renouvellement Urbain Croix Rouge*" (hors frais d'acquisition évoqués plus haut) : solde des travaux de démolition du bâtiment salle Croix Rouge : **64,2 k€**

* Plusieurs études urbaines ont été réalisées : **34,3 k€** pour : étude paysagère polarité Centrale Croizat, étude urbaine secteur Plaine des sports / Rival (AURG), étude urbaine et architecturale secteur Cretton – Docteur Roux, étude de capacité îlot des 4 seigneurs, honoraires AMO pour étude sur la mutation urbaine de l'avenue G. Péri.

* La ville a décidé, dans le cadre du projet de renouvellement urbain Renaudie – Champberton – La Plaine, d'accompagner l'implantation d'une champignonnière sur le volume d'un parking désaffecté dont elle est propriétaire : aide de **30 k€** en 2022. Ce projet est également soutenu par l'ANRU et par GAM.

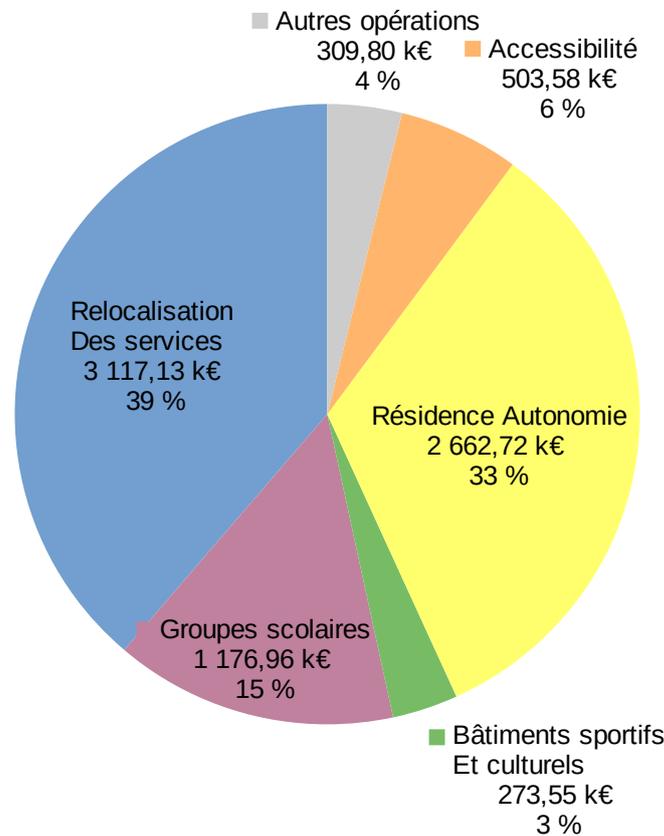
Il s'agit d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui développe un projet innovant d'agriculture urbaine en économie circulaire.

* Autres : aménagement du local à vélos Gérard Philippe, remplacement des cabanes de jardins sur le site des Eparres, pose de mobilier urbain pour le parcours "En route pour la biodiversité", début de l'opération Ecoquartier Rival (Paul Bert/Paul Eluard)...

Patrimoine bâti

8 044 k€, + 28,76 %

La répartition des dépenses relatives au "patrimoine bâti" se fait de la manière suivante :



* ACP 1804 *Résidence Autonomie Pierre Sépard* **2 662,7k€**. Les travaux de réhabilitation se sont achevés en fin d'année 2022, avec une remise de chantier anticipée par rapport à la prévision initiale de 2023.

* ACP 1601 *Ad'AP - Agenda d'Accessibilité Programmée* : **503,6k€**.

La Ville possède 96 Établissements Recevant du Public et 30 Installations Ouvertes au public inscrits dans le programme de mise en accessibilité.

Depuis 2017, malgré quelques écarts liés au contexte politique et à la pandémie, la ville a suivi ses engagements et, à ce jour, sur ces 116 équipements programmés :

- 75 ont été rendus accessibles (dont 9 ont été réalisés par anticipation),
- 11 projets sont engagés ou en cours d'étude,
- 5 opérations doivent être annulées en raison de cessions ou de vacance programmées avant la fin de l'agenda.

En 2022 les travaux ont essentiellement porté sur : la 1ère phase des travaux à l'école élémentaire Paul Bert, les Centres de loisir Murier et Guy Moquet, le Boudrome Viguetti, la Maternelle Voltaire + restaurant scolaire + boîte à jeux, la maison de quartier Romain Rolland.

*APCP 1803 *Ecole Elémentaire Paul Langevin* : **487,7k€** pour les études préalables et les honoraires de maîtrise d'oeuvre. Les travaux doivent débuter en juillet 2023 pour une durée de 2 ans.

* APCP 9802 *Réhabilitation du Groupe scolaire Péri* : **482,1k€**.

Outre le remplacement des menuiseries prévu initialement sur 3 étés, cette opération intègre une étude pour une éventuelle intervention sur la ventilation des locaux et l'isolation de la toiture (fin prévisionnelle : 2023). En 2021, la 1ère phase a été réalisée avec le remplacement des menuiseries côté cour maternelle.

En 2022, la 2ème phase concerne l'élémentaire côté cour.

Le programme a été revu à la hausse (+ 535 k€ pour intégrer la ventilation et les coûts de l'inflation 2022), portant son montant total à 1 718 k€.

* APCP 1701 *Gymnase Voltaire* : **168,4k€**.

Les travaux initialement prévus sont terminés. Le projet de mur d'escalade ayant été abandonné, l'opération se solde en 2022 avec l'achat de matériel et mobilier mis à disposition des associations lors de la location de la salle. Le programme est ajusté à la baisse (- 163,1 k€), portant son montant total à 2 754,8 k€.

* APCP 1801 *Ecole élémentaire Joliot-Curie* : **98,6 k€**.

Le programme de mise en accessibilité et extension était prévu en 3 phases, dont la dernière a été livrée en 2021. L'échéancier de l'opération avait été prolongé jusqu'en 2023 afin de permettre une intervention sur les façades.

Les façades ont été reportées pour des raisons de plans de charges du service maintenance du patrimoine et du service commande publique (travaux non réalisables sur marchés à bon de commandes).

* APCP 1802 *Groupe Scolaire Vaillant Couturier* : **71,2k€**. Le programme initial de mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité, remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la toiture de l'élémentaire prévu sur 3 étés a été livré en août 2021. Les crédits 2022 correspondent au solde de l'opération de mise en conformité et de rénovation thermique (phase 3).

Une augmentation du programme de 587,7 k€ a été votée pour le concours de maîtrise d'oeuvre pour le restaurant scolaire et pour la prise en compte des critères environnementaux. Fin 2022, le montant global du programme atteint ainsi 4 513,7 k€.

*APCP 1902 *Réhabilitation Heure Bleue* : **27 k€** pour le solde de l'opération de clôture et local à vélos.

* Opération de *relocalisation des services* : **3,1 M€** : 1,8 M€ pour l'acquisition d'un plateau de bureaux dans l'"Intemporel" (80 % sur 2022 et 20 % reportés sur 2023) et 1,3 M€ de travaux : locaux de la Police Municipale, des sports techniques et de la "Phase 1" : Wallon-Triade-Ilot Belledonne-Casanova.

* *Couvent des Minimes* : **146,8 k€** de travaux d'entretien et de consolidation.

* *Stade Delaune* : **75 k€** : Solde de l'opération d'aménagement synthétique du stade Delaune et éclairage LED.

* **Chaufferies : 51,6 k€** : maîtrise d'ouvrage de la chaufferie du ~~groupe scolaire Valiant-Couturier~~ (partie travaux reportée à 2023), travaux dans la chaufferie en sous-station au RDC Sud de la Maison Communale, fin des opérations Murier et Guy Moquet, engagement d'une étude pour le raccordement au chauffage urbain de quatre sites du secteur Langevin.

* Opération relative au *regroupement des Groupes scolaires Saint Just et Croizat* : **37,4 k€**. Consiste en divers aménagements pour l'école Pauline Léon (issue de la fusion des GS Croizat et St Just). Le réalisé 2022 correspond :
- phase 1 - aux études et diagnostics engagées pour les travaux des locaux du GS ex-Croizat. Les travaux seront réalisés en 2023.
- phase 2 - à l'étude de faisabilité pour la réhabilitation-extension des locaux du GS ex-St Just pour l'accueil futur de l'école Pauline Léon.

* *Confort d'été* : **19,4 k€** pour l'acquisition de ventilateurs et de sondes radio GTC pour les bâtiments scolaires

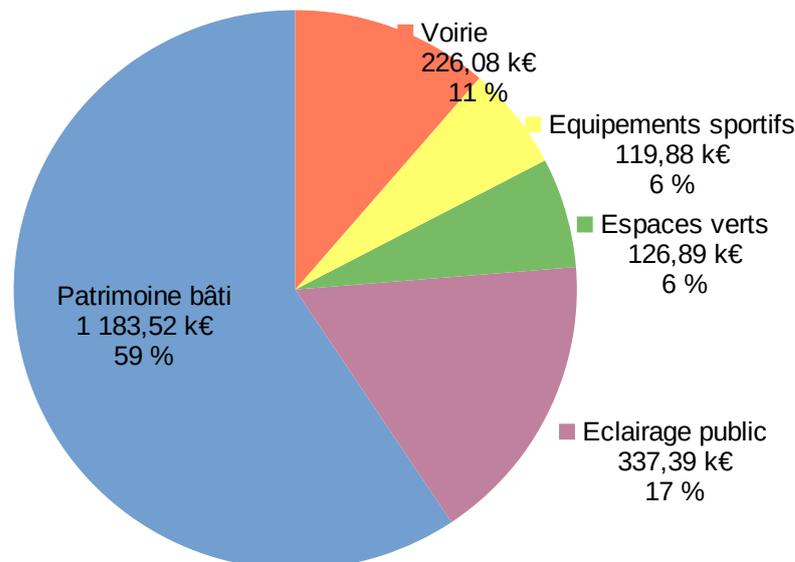
* *Signalétique* : **10,3k€** : installation de vitrines d'affichage dans les écoles élémentaires et à la Maison de Quartier Paul Bert, installation de la vitrophanie dans le local de la Police Municipale, signalétique des vestiaires du Stade Delaune.

* *Etudes* pour des projets d'aménagements futurs : maîtrise d'oeuvre de la Maison de Quartier Paul Bert (opération annulée), contrôle technique pour l'opération du remplacement du sol sportif du gymnase Colette Besson, étude géotechnique pour la création d'un terrain de pétanque (opération suspendue), étude de faisabilité pour une école de musique...

Maintenance

1 994 k€, - 16,24 %

La répartition des dépenses de "maintenance courante" se fait de la manière suivante



Les dépenses de **maintenance du patrimoine bâti** (1 183,52 k€) ont été intégrées dans une APCP 2201 *Maintenance* dont le montant global a été voté à 6 333 200€ sur 5 ans (augmentation de 70 k€ votée fin 2022 pour intégrer les travaux liés au Plan Air Climat 2023-2026 et l'étanchéité des Terrasses Renaudie 2024-2026).

Le programme de maintenance comprend :

- les travaux demandés par les services dans le cadre de la préparation budgétaire
- les travaux de réparation d'urgence du patrimoine : non fléchés au budget prévisionnel, ils sont réalisés en fonction de l'émergence des besoins au cours de l'exercice
- les travaux devant être réalisés suite aux demandes du CHSCT
- la maintenance du parc foncier de la Ville

Réalisations 2022 :

- Réfection du réseau de chauffage à la Maison Communale, amélioration du système GTC des bâtiments communaux, travaux sur le réseau de chauffage de la maison de quartier Paul Bert, installation de ventilateurs sans pale à la salle Benoit Frachon (Maison Communale), acquisition de matériaux de chauffage...
- Travaux de mise en conformité électrique des bâtiments communaux et scolaires suite visites bureau de contrôle, acquisition de matériel et travaux de lutte contre l'incendie,...
- Étude diagnostic technique des Murs de soutènement du Cimetière rue du souvenir
- Éclairage LED à l'élémentaire Paul Bert, acquisition de matériel à économie d'énergie
- Réfection des toitures de la Triade et de la Maternelle Paul Bert

- Travaux de réfection des 2 logements situés au dessus de la Poste av. du 8 mai 45
- Pose de portes au garage du B31, réfection des menuiseries extérieures de la Maternelle Paul Bert, travaux sur clôture des maternelles Barbusse et Voltaire.
- Travaux en sous station ECS au Gymnase C. Besson, installation d'une borne fontaine au Parking du Mûrier
- Installation de systèmes d'alarme intrusion au Stade R. Barran et au GS Saint-Just, installation d'un contrôle d'accès au CRC Erik Satie, pose de fourreaux pour la vidéoprotection
- Travaux de mise en conformité des cuisines des restaurants scolaires Condorcet et Romain Rolland
- Installation de moustiquaires à la Maison communale et de stores à la maison de quartier Romain Rolland et à l'OMS Renaudie...
- Travaux de mise en conformité des vitrages de l'élémentaire A. Croizat
- Exécution des travaux de "Maintenance Courante" arbitrés au budget primitif (par exemples : salle d'évolution Barbusse, remplacement de vannes à la cuisine centrale, déploiement de centrales de dilution, réfection entrée Centre culturel, aménagement de l'entrée principale de la maternelle Barbusse, remplacement de rideaux à la maternelle Paul Bert, installation de faux plafonds à l'élémentaire Romain Rolland...)
- Exécution de travaux selon émergence des besoins en cours d'exercice : acquisition de matériel de chauffage, de matériel électrique, de chauffe-eaux, de système d'alarme et contrôle d'accès..., travaux d'amélioration du système de chauffage de la piscine municipale, travaux de mise aux normes des écoulements sanitaires à l'élémentaire Paul Bert, travaux de réfection des circulations de la maternelle Paul Bert, réfection de bureaux,...

Les dépenses de **maintenance de l'éclairage public** (337,39 k€) visent la mise en place d'économies d'énergie et la lutte contre la pollution lumineuse. Elles concernent :

- * les travaux de génie civil pour l'installation ou le remplacement de réseaux électriques enterrés, pour la création de réseaux d'illuminations et pour le déplacement des réseaux et mâts d'éclairage public afin qu'ils se situent sur le domaine public.
- * l'acquisition et l'installation de luminaires LED,
- * le contrôle de conformité et le remplacement de certaines armoires de commande pour une mise aux normes

En 2022 : interventions notamment sur les rues Rouget de l'Isle, Pré Ruffier, Lénine, Carmagnole-Liberté (phase 2), voie sur berge Les Taillées, avenue Paul Eluard, Parking Wiener, place du 25 avril 1915, rond-point Ikéa (sécurisation par la pose d'une plateforme de support d'illuminations), armoires Picasso.

Les dépenses de **maintenance de la voirie** (226,08 k€) regroupent :

- * l'acquisition et la pose de mobilier urbain (potelets, bancs, cendriers...),
- * les travaux de VRD : secteur groupe scolaire Ambroise Croizat, Alloves, Monval, rue Biscuiterie, rue de la Halle, ateliers municipaux, cimetière du village...
- * les travaux de marquage : cours d'écoles, parkings...

Les dépenses de **maintenance des espaces verts** (126,89 k€) concernent quant à elles :

- * l'installation, la réparation et la mise aux normes des sols souples sur les aires de jeux de la ville et dans les cours d'écoles et de crèches (en 2022 : jeux neufs sur place Karl Marx),
- * le nettoyage et le débroussaillage (en 2022 : Parc Jo Blanchon),

* les aménagements paysagers et plantations d'arbres dans les squares, parcs et cours d'école pour résoudre des difficultés d'entretien ou de sécurité et/ou en lien avec une démarche globale de développement durable (en 2022 : parc Wiener, square Lemire...)

Enfin, les dépenses de **maintenance des équipements sportifs** (119,88 k€) concernent l'installation de tous types de matériels fixes : sautoirs, tatamis, tapis pour structure d'escalade, panneaux de baskets, filets de foot, poteaux de touches, potences, treuils, panneaux d'affichage, couverture en toile pour la piscine...

En 2022, un filet de protection a dû être installé en urgence sous le plafond de la Halle des Sports (34,4 k€)

Moyens des services

1 281,3 k€, + 29,6 %

Ces dépenses. En 2022, le réalisé représente 68,7 % du budgété.

* *APCP 1901 Informatique et téléphonie* : **371,3 k€** réalisés pour :

- l'acquisition de matériels informatiques et téléphoniques (202,4 k€) : PC, PC portables, écrans, badgeuse, outil GPS, terminaux de verbalisation, caméra piétons, matériel de protection électrique pour les salles serveurs (onduleurs), de matériel d'interconnexion réseau,

- déploiement de vidéo projecteurs dans les écoles (98 k€) : projet prévu sur 2 années, subventionné en partie par l'Education Nationale,

- Logiciels et licences utilisés par les services (70,9 k€ dont 25 k€ dans le cadre de la sortie du SITPI).

Le programme a été revu à la hausse pour intégrer les effets de sa prolongation jusqu'en 2026 ainsi que l'achat des badgeuses sur 2022. Cela représente une hausse globale de 934,2 k€, portant son montant total à 2 534,2 k€.

* *APCP 1806 Parc Automobile* **129 k€** : le renouvellement de la flotte a été retardé et sera réalisé sur 2023. En 2022 : achat essentiellement de 3 véhicules légers (dont un frigo pour le portage à domicile), une moto pour la police municipale et location longue durée de 6 petits porteurs à benne basculante.

* Aménagement d'une *déchetterie aux ateliers municipaux* : **411,6 k€**. Réalisation de la plateforme du quai et aménagement des abords. L'équipement a été livré en février 2023.

* Opération "*TRI*" : **62,9 k€** : aménagement d'abris pour containers au groupe scolaire Ambroise Croizat, à la maison de quartier Romain Rolland et au restaurant scolaire Gabriel Péri, création d'une dalle pour containers au cimetière du Village, acquisition de 25 chariots de ménage et de 300 gourdes en acier inoxydable.

* Les autres dépenses d'équipement des services (**306,5 k€**) sont intrinsèquement fluctuantes et hétéroclites, en fonction des besoins arbitrés lors de la préparation budgétaire.

Globalement, elles diminuent de 99,4 k€, soit - 24,5 % entre 2021 et 2022 et atteignent 50 % du budgété 2022. L'équipement de la cuisine centrale, des restaurants scolaires, des maisons de quartier, l'armement de la police et les achats de matériels sportifs qui ont dû

être décalés pour des raisons conjoncturelles, représentent ~~278~~ des crédits non consommés en 2022.

Globalement, les services évoquent des difficultés liées aux approvisionnements (ruptures de stocks) et à l'allongement des délais de livraison ou la nécessité de décaler certaines dépenses sur 2023 (travaux préalables par exemple). On constate également des commandes (trop) tardives, en fin d'exercice. L'ensemble de ces éléments se traduit par une inscription des dépenses en reports sur l'année suivante.

Enfin, le **chapitre 23** comprend les avances de marchés au compte 238, symétrique en dépenses et en recettes. Ce montant n'est pas maîtrisable car l'option est levée par les entreprises attributaires de marchés lorsqu'elles respectent les critères. En 2022, aucune entreprise n'a sollicité le versement d'une avance.

Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
024 – Produits des cessions d'immobilisations (<i>lci ligne budgétée</i>)			400 000		
10 – Dotations, fonds divers et réserves	12 877 781	8 452 312	2 635 046	2 849 974	- 66,28%
<i>Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés</i>	11 819 292	7 636 662	1 105 328	1 105 328	- 85,53%
13 – Subventions d'investissement	651 560	1 986 850	2 265 261	1 533 387	- 22,82%
16 – Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	2 301 583	7 001 518	8 001 650	8 001 877	14,29%
21 – Immobilisations corporelles	5 868	0	0	0	
23 – Immobilisations en cours	40 176	9 000	200 000	73 000	711,11%
27 – Autres immobilisations financières	202 634	199 014	157 010	517 008	159,78%
Total des recettes réelles d'investissement (sans cessions)	16 079 602	17 648 695	13 258 967	12 975 246	- 26,48%
RRI hors excédent capitalisé (sans cessions)	4 260 310	10 012 033	12 153 639	11 869 918	18,56%
RRI hors excédent capitalisé (sans cessions), hors revolving	4 260 310	10 012 033	12 153 639	11 869 918	18,56%

Les **recettes réelles d'investissement, hors excédent reporté**, s'élèvent à 11,9 M€ en 2022 contre 10 M€ en 2021 (**soit +18,56%**).

Les produits des cessions se prévoient en investissement (chap. 024) et se réalisent en fonctionnement (nature 775). Cf analyse des recettes de fonctionnement.

Le **chapitre 10** intégrant l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement est en baisse de 66,28% entre 2021 et 2022 :

- notamment du fait d'une baisse des reports entre 2020 (sur 2021) et 2021 (sur 2022), (cf graphique p.27), le recours à la section de fonctionnement pour financer l'investissement (compte 1068) a baissé de 6,5 M€ (-85,53%) entre 2021 et 2022 ;
- hormis ce poste, le chapitre 10 est constitué des recettes du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA). Le FCTVA reçu en 2022 au titre des dépenses 2021 a en revanche presque doublé (+88,55%) du fait de la hausse des dépenses éligibles de 2021 (10 M€) et de la faible proportion de dépenses à exclure (acquisitions non grevées de TVA). Le process d'automatisation du FCTVA a été appliqué pour la première année et a été favorable pour la ville notamment par son gain de temps lors du montage du dossier (données des mandats transmises directement par le Service de gestion comptable) ;
- enfin, ce chapitre est constitué des recettes de la Taxe d'Aménagement, désormais perçue par la Métropole et partiellement redistribuée dans le cadre du Pacte fiscal et financier de solidarité. La recette de 214 k€ réalisée sur l'article 10226 concerne la taxe d'aménagement au titre des années 2020 et 2021 ;
- le remboursement de trop perçu à hauteur de 30 k€ réalisé précédemment en dépenses sur le chapitre 10 concerne des permis annulés ou des exonérations de la taxe.

Le **chapitre 13** des subventions perçues connaît un ralentissement de 22,82 % (soit - 453 k€) entre 2021 et 2022.

Les 1 533 387 euros de recettes d'investissement perçues en 2022 sont :

- 702 090 € de la CARSAT pour la réhabilitation de la Résidence Autonomie Pierre Sémar : 602 090 € représentant les deux premières tranches de la subvention de 903 137 € accordée par la Commission d'Action Sociale de la CARSAT et 100 k€ représentant la subvention régionale accordée par la Commission d'Action Sociale.
- 254 115 € pour la réhabilitation du gymnase Voltaire : solde de 222 953 € (sur un

total de subvention s'élevant à 1,1 M€) reçu de la Région dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR) du quartier Renaudie-Champberton-La Plaine ainsi que le solde de 31 162 € (sur un total de subvention s'élevant à 560 k€) du Conseil Départemental dans le cadre de la dotation territoriale.

- 252 000 € de l'État suite au dispositif d'aide à la relance de la construction durable mis en place dans le cadre de "France Relance" afin de soutenir la production de logements neufs tout en favorisant le principe de sobriété de la consommation foncière. Aide estimée à 1 500 € par logement.
- 179 788 € de soutien pour le secteur scolaire : 64 291 € représentant 50 % d'acompte de l'Éducation Nationale, Académie de Grenoble, pour l'installation de socles numériques dans les écoles élémentaires mais aussi des aides à l'investissement pour les équipements scolaires comme 51 966 € (sur un total de subvention de 173 200 €) du Département pour la mise en accessibilité de l'école Paul Bert, 51 000 € (sur un total de subvention de 170 000 €) du Département pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école Gabriel Péri et 12 532 € (sur un total de subvention de 151 824 €) de l'État pour la rénovation de l'école Paul Vaillant-Couturier.
- 43 125 € (sur un total de subvention de 57 500 €) de l'État pour la réalisation du projet d'extension du système de vidéo-protection dans le cadre du Fonds Interministériel de la Délinquance 2021.
- 32 032 € (sur un total de subvention de 40 040 €) représentant les acomptes accordés par Grenoble-Alpes-Métropole pour l'installation de chaudières bois-granulés au centre de loisirs du Murier et au centre de nature Guy Mocquet dans le cadre du Fonds chaleur métropolitain (gestion du Fonds déléguée à la Métropole par l'ADEME).
- 30 000 € de Grenoble-Alpes-Métropole pour la construction d'un plateau calisthénic (parcours de street workout) à Pré Ruffier.
- 25 000 € d'aide FEDER pour la renaturation d'une partie de la trame verte martinéroise.
- 15 000 € de la Fédération Française de Foot pour la mise en conformité des vestiaires du stade Delaune.

L'évolution de **+14,29 %** du **chapitre 16** entre 2021 et 2022 s'explique par la mobilisation de 8 M€ d'emprunts. Dans la perspective de financer les investissements prévus par le budget, il est désormais nécessaire que la Ville recoure à l'emprunt d'une manière plus importante, l'excédent cumulé depuis 2012 (recette exceptionnelle de la vente de logements propriétés de la Ville) ayant été consommé pour les investissements passés. Voici les montants empruntés par la Ville depuis 2012. En 2016 : 10 M€, en 2017 : 4 M€, en 2020 : 2,3 M€, en 2021 : 7 M€ et en 2022 : 8 M€.

Enfin, on note une forte augmentation du **chapitre 27** de **+159,75 %**.

Dans ce chapitre est comptabilisé le remboursement du capital de la dette de l'ex budget de l'eau, remboursement qui diminue très progressivement, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 s'élevant à 483 k€ contre 682 k€ en 2021.

Cependant, en 2022, 360 k€ de recettes supplémentaires ont été enregistrées sur le chapitre 27. Elles correspondent à la diminution de la participation financière de la Ville de Saint-Martin-d'Hères à l'équilibre de l'opération "création de la ZAC écoquartier Daudet". Cette baisse de la participation de la Ville est en cohérence avec la diminution des dépenses prévisionnelles garantissant un résultat à l'équilibre.

L'épargne et les ratios financiers

Épargne et financement des investissements

	2020	2021	2022	Variation moyenne annuelle 2020-2022	Variation 2021-2022
Dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions et hors charges exceptionnels)	48 140 663	48 525 339	51 143 824	3,07%	5,40%
Recettes réelles de fonctionnement (hors provisions et hors produits exceptionnels)	54 752 301	55 996 741	58 255 499	3,15%	4,03%
Épargne brute (hors provisions et hors exceptionnel)	6 611 638	7 471 402	7 111 675	3,71%	-4,81%
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	12,08%	13,34%	12,21%	0,55%	-8,51%
Remboursement du capital de la dette	3 203 028	2 903 314	3 256 628	0,83%	12,17%
Épargne nette (hors provisions et hors exceptionnel)	3 408 610	4 568 088	3 855 047	6,35%	-15,61%
Emprunts nouveaux (pour info)	2 300 000	7 000 000	8 000 000		14,29%
Encours de dette au 31/12	22 705 053	26 801 739	31 545 111	17,87%	17,70%
Cap désendettement en années (encours dette/épargne brute)	3,43	3,59	4,44	13,65%	23,65%
Fonds de roulement (avec excédent cumulé) au 31/12	8 946 516	9 562 714	9 864 019	5,00%	3,15%

L'épargne brute (appelée aussi "autofinancement brut) est pertinente pour apprécier la santé financière de la collectivité. Elle conditionne sa capacité d'investissement. Elle résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (hors provisions et hors exceptionnel) et permet le remboursement du capital de la dette puis l'autofinancement des opérations d'investissement. En 2022, elle diminue de 360 k€ (soit -4,81 %).

Entre 2021 et 2022, les recettes réelles de fonctionnement hors provisions et hors produits exceptionnels, progressent moins fortement (+4,03%) que les dépenses réelles de fonctionnement hors provisions et hors charges exceptionnelles (+5,40%). Nous avons constaté l'inverse l'année dernière au CA 2021.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement de la Ville supérieure à celle des recettes amène un autofinancement en repli et nécessite la souscription d'emprunts à hauteur de 8 M€ en 2022.

Les amortissements

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. Elle est destinée à financer la section d'investissement.

Son montant dépend du montant et de la nature des investissements effectués par la collectivité. Bien qu'il ne s'agisse que d'une dépense d'ordre qui constitue un virement vers la section d'investissement (et qui est donc comprise dans l'épargne), elle pèse sur la section de fonctionnement car la ville doit être en mesure de financer cette dépense sur ses fonds propres.

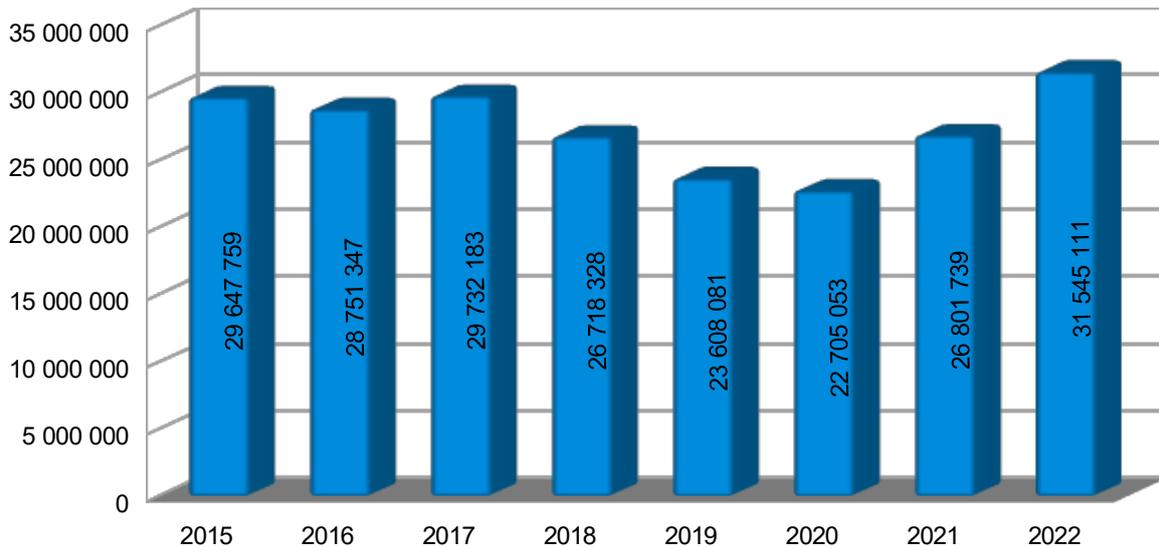
Le montant des amortissements en 2022 est de 1 997 926 € soit une hausse de 7,81 % par rapport à 2021. En 2021 et en dépit de la crise sanitaire, la Ville de Saint-Martin-d'Hères a su maintenir un niveau d'investissement élevé, qui a aussi été entraîné par une hausse des matières premières.

Pour information, notons que depuis 2019, tous les amortissements liés à l'attribution de compensation d'investissement (compte 2046) et aux opérations patrimoniales (comptes 204) sont neutralisés pour "soulager" le poids budgétaire de la section de fonctionnement (délibérations n°8 du 18 déc. 2018 et n°9 du 17 déc. 2019). En appliquant cette règle comptable, la ville applique l'amortissement sur 1 an.

La dette

L'encours, l'annuité, le taux moyen et la durée résiduelle de la dette

Encours de la dette



En 2022, la Ville de Saint-Martin-d'Hères a contracté deux emprunts :

- 6 millions d'euros à la Banque Postale à taux variable (Euribor 3 mois + 0,45%),
- 2 millions d'euros à la société financière La Nef à taux fixe (1,7%).

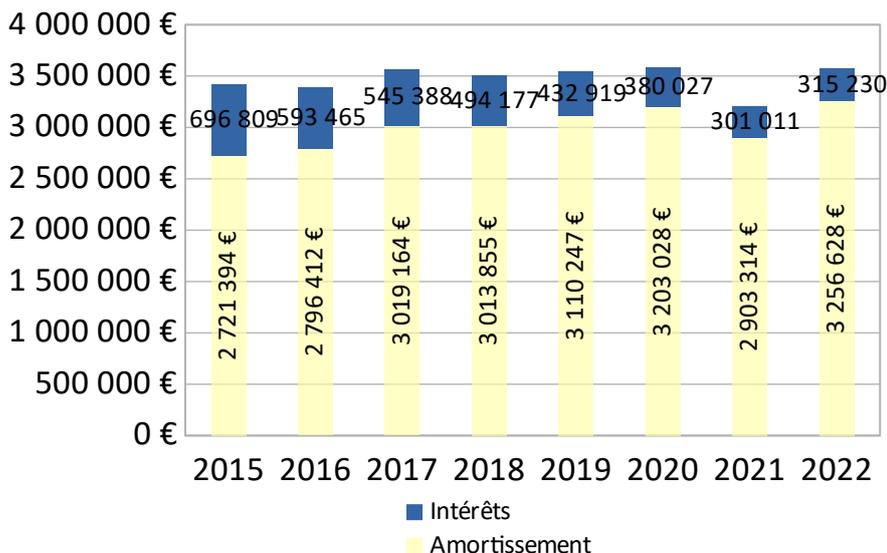
Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette la Ville de Saint-Martin-d'Hères est composé de 25 emprunts (un de moins qu'en 2021) pour un capital restant dû de 31 545 111 euros. Grâce à son excédent cumulé important depuis 2012, la Ville a pu bénéficier d'une diminution constante de son endettement jusqu'en 2020. L'année 2021 amorce un retour vers un niveau élevé d'emprunt finançant les investissements de la Ville, il est de nouveau important en 2022.

La dette est passée de 26 801 739 euros en 2021 à 31 545 111 euros en 2022, soit une augmentation de 17,7%.

La qualité d'emprunts reste en catégorie 1A selon la "charte Gissler" ne présentant aucun risque spécifique.

Avec les 2 emprunts souscrits en 2022, la charge de la dette est en augmentation entre 2021 et 2022. Le remboursement des intérêts augmente de 14,2 k€ soit +4,7%.

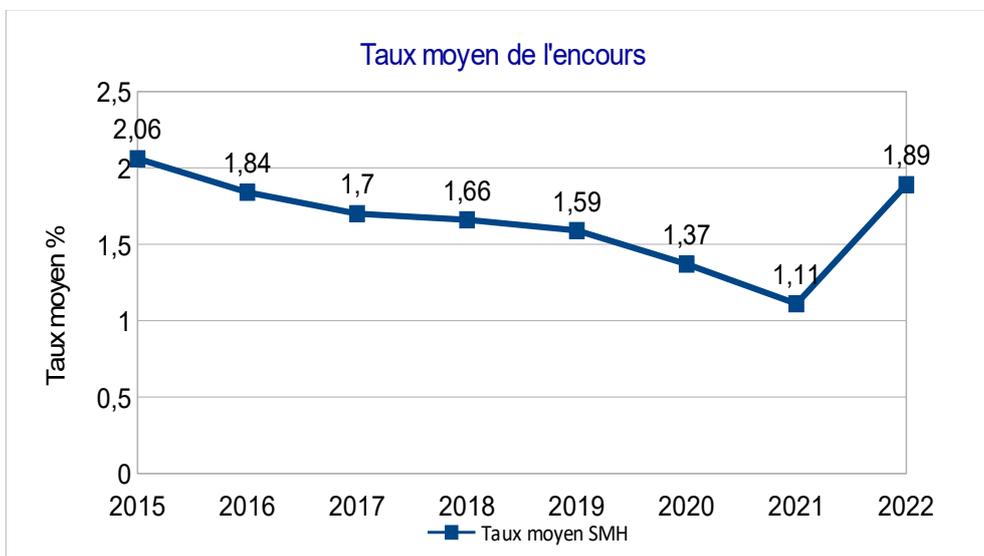
Annuité de la dette



La répartition de la dette entre fixe et variable rend sa charge moins exposée au coût de la hausse des taux d'intérêt réalisée sur 2022.

Répartition de la dette par type de risque :

- . Emprunts à taux fixe : 56 % de la dette
- . Emprunts à taux variable : 37 % de la dette
- . Emprunts indexés au livret A : 7% de la dette



Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2022 est de 1,9% pour 31,5 M€ d'encours. Il était de 1,1% pour 26,8 M€ d'encours au 31 décembre 2021.

La durée de vie résiduelle de la dette est de **12 ans et 8 mois** en 2022. Elle égale désormais la durée résiduelle de la dette des communes et EPCI de la strate de + 20 000 hab qui est de 12,8 années (chiffres 2021).

Le budget annexe du cinéma

Le fonctionnement réel du budget annexe du cinéma

Après une année 2020 très marquée par la pandémie et une reprise progressive en 2021 (réouverture fin mai, fermetures estivale et pour travaux de 2 mois, restrictions d'activités), à l'instar des autres salles de cinéma en France, l'activité de Mon Ciné poursuit sa progression, sans pour autant atteindre encore les résultats de l'année 2019 de référence (proposée pour comparaison dans les tableaux ci-dessous).

2022 a été une année intense en terme d'activités car pour retrouver du public les cinémas ont misé sur l'évènementiel, qui a été le facteur principal de "relance" et d'augmentation des entrées.

Mon Ciné a ouvert 46 semaines (contre 22 et demi en 2021). Le nombre de séances a quasiment doublé : 1112 séances, dont 154 scolaires (597 séances dont 117 scolaires en 2021), ce qui représente 258 films projetés, soit 120 de plus qu'en 2021. Le nombre d'évènements proposés a plus que doublé : 68 tous genres et publics confondus (28 en 2021), 3 ateliers ont été organisés (1 en 2021), ainsi que 6 séances de plein air.

Les recettes de billetterie de 2022 (CNC et hors CNC) s'élèvent à 98 924 €, contre 55 034€ en 2021. Cela engendre mécaniquement une hausse des dépenses (locations de films, publications, taxes associées...)

L'évolution des entrées 2022 par rapport à 2019 est de - 12,72 % et par rapport à 2018 de - 5,12 %. A noter que d'après des sources communiquées par le CNC, la tendance nationale d'évolution entre la période post covid et la moyenne historiquement élevée des entrées 2017 à 2019, est de - 26,9 %.

Les dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
Charges à caractère général (chap 011)	130 640	68 982	86 607	130 190	115 697	33,59%
Charges de personnel (chap 012)	304 830	308 840	299 027	332 565	320 389	7,14%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 566	1 040	617	1 200	1 165	88,93%
Charges exceptionnelles (chap 67)	0	1	0,6	100,0	0	- 100,00%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	437 036	378 863	386 252	464 055	437 251	13,20%

Les dépenses de personnel représentent 73,2 % des dépenses de fonctionnement. Elles ont augmenté de 7,14 % entre 2021 et 2022, ce qui s'explique, outre l'impact de la hausse du point d'indice, par l'ajustement, dans le cadre du passage aux 1607 heures annualisées des contrats de travail et du régime indemnitaire des agents.

Les charges à caractère général dépendent plus directement de l'activité de la structure : comme indiqué, celle-ci se rapproche du niveau antérieur à celui de la pandémie, sans pour autant l'égaliser. Ceci s'observe également en recettes de billetterie.

Les recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
Produits des services (chap 70)	93 409	36 764	42 668	84 030	74 123	73,72%
Dotations et participations (chap 74)	389 766	395 882	350 919	381 000	342 689	- 2,35%
<i>dont subvention du budget principal de la ville</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>	<i>300 000</i>	<i>340 000</i>	<i>300 000</i>	<i>0,00%</i>
Autres produits de gestion courante (chap 75)	12 234	4 565	5 797	10 400	10 501	81,17%
Produits exceptionnels (chap 77)	25	180	206	20	18	- 91,06%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	495 434	437 391	399 590	475 450	427 331	6,94%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement Hors subvention ville	145 434	87 391	99 590	135 450	127 331	27,86%

En effet, par rapport à 2021, les produits des services sont en hausse de 73,7 %. Leur progression en montant est finalement similaire à celle des charges à caractère général. Afin de réduire l'excédent cumulé du budget annexe, il a été décidé de contenir le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 300 k€. Le résultat de la section de fonctionnement pour le seul exercice 2022 est donc déficitaire de 19,5 k€ et l'excédent cumulé de fonctionnement passe de 131,7 k€ à 112,2 k€ (ce qui reste important compte tenu des volumes du budget et de son financement par la ville).

L'investissement réel du budget annexe du cinéma

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
Immobilisations incorporelles (chap 20)	650	0	0	1 811	1 811	
Immobilisations corporelles (chap 21)	69 419	18 681	85 204	67 745	58 947	- 30,82%
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	70 069	18 681	85 204	69 556	60 758	- 28,69%

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	Budgété 2022	2022	Evolution 2021-2022
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	26 444	51 086	5 253	0	0	- 100,00%
<i>Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>26 444</i>	<i>51 086</i>	<i>5 253</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- 100,00%</i>
Subventions d'investissement (chap 13)	35 147	0	80 000	45 000	20 094	- 74,88%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	61 591	51 086	85 253	45 000	20 094	- 76,43%

Les travaux de rénovation se sont poursuivis en 2022 avec la modernisation des éclairages de la salle (65,5 k€). Par ailleurs, le poste de caisse a été changé.

Pour financer ces travaux, il était prévu que le budget Ville verse une subvention de 125 k€ au budget annexe du cinéma sur 2 ans : 80 k€ en 2021 et 45 k€ en 2022. Finalement, Mon Ciné a perçu une subvention du CNC de 20 k€ au titre des "droits acquis de la Taxe Spéciale Additionnelle". Du fait d'un besoin moindre d'équilibre au budget, le solde de la subvention Ville n'a pas été versé. La section d'investissement reste néanmoins excédentaire, mais son résultat passe de +56,6 k€ à +25,5 k€.

Ratios financiers

	Informations financières - ratios	Saint-Martin-d'Hères CA 21	Saint-Martin-d'Hères CA 22	Moyenne nationale strate 20 000-50 000 hab. 2021
	Population DGF	38 869	38 415	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 258,06	1 348,39	1 232
2	Produits des impositions directes / population (poids de la fiscalité)	658,97	685,88	686
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 469,42	1 526,69	1 440
4	Dépenses d'équipement brut / population (effort investissement)	367,70	363,80	317
5	Encours de dette / population (niveau d'endettement)	693,16	821,17	1 006
6	Dotation Globale de fonctionnement (forfaitaire+DSU+DNP)/ population	259,55	261,97	201
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	71,96 %	71,57%	62,30%
8	Dép. de fonct.et rembourst de capital de dette / Rec. réelles de fonct (mesure de l'épargne nette)	90,73 %	93,87%	92,60%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct. (taux d'investissement)	25,02 %	23,83%	22,00%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (poids de la dette)	47,17 %	53,79%	69,90%

Précisions sur les ratios

- 2 *Le produit des impositions directes est celui des 3 taxes votées par la commune : taxe d'habitation (désormais pour les résidences secondaires), taxe foncière pour le non bâti et taxe foncière pour le bâti (avec le produit du coefficient correcteur)*
- 5 *L'encours de dette correspond au stock global des emprunts de la commune au 31/12 de l'année. Ce ratio mesure l'épargne nette : plus il est faible, plus les marges dégagées (notamment pour investir)*
- 8 *sont importantes. S'il dépasse les 100 %, ceci signifie que l'épargne nette est négative et que la commune s'endette pour rembourser ses emprunts.*